

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016, A FLEURIER, GRANDE SALLE DE LA FLEURISIA

---

**Présidence :** Le président ouvre la séance à 19h30. Il souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation.

## 1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

- Présents** : 41 membres.
- *Pour le PLR* : Gilles Aeschimann ; Alfred Bigler ; Malo Bortolini ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Francly Dumont ; Johana Eidam Vautherot ; Hans Peter Gfeller ; Laurent Patthey ; Céline Rufener Eschler ; Jean-Michel Rossetti ; Roland Schorderet et Pierre-Alain Wyss.
  - *Pour le PS* : Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Antoinette Hurni ; Romain Jeanneret ; Ion Karakash ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Lydie Stirnemann ; Loris Vuilliomonet et Pierre Wexsteen.
  - *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
  - *Pour Les Verts* : Thierry Ray ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
  - *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Jean-Paul Chédel ; Caroline Di Paolo ; Loïc Frey ; Laurent Kramer ; Manfred Neuenschwander ; Niels Rosselet-Christ ; Sylvia Schülé et Alexandre Willener.

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat et Mme Céline Fauguel, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 19 spectateurs sont présents.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Budget 2017
4. Communications du Conseil communal
5. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
6. Résolutions
7. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président considère ce dernier comme accepté.

---

## 2. LETTRES ET PETITIONS

Le président indique qu'il a reçu une correspondance de Mme Chantal Brunner (cc), annonçant sa démission du Conseil communal, avec effet au 28 février 2017, pour des raisons personnelles et professionnelles. Il invite le secrétaire à donner lecture de ce courrier à l'assemblée, qui a la teneur suivante :

« Monsieur le président,

Par la présente, je vous informe de ma décision de mettre fin à mon mandat de Conseillère communale avec effet au 28 février 2017.

Les raisons en sont personnelles et professionnelles. J'ai en effet l'opportunité de poursuivre ma carrière professionnelle en reprenant mon activité d'avocate dans le secteur privé.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que j'ai pris cette décision car j'apprécie énormément mon activité actuelle et tiens à saluer la très bonne entente au sein du Conseil communal. Ces quelques années passées au service de la commune constituent pour moi une magnifique expérience, riche de contacts humains avec les cadres et collaborateurs de la commune, au service de nos concitoyens et concitoyennes de Val-de-Travers.

Je continuerai de suivre avec attention et intérêt la mise en place des nombreux projets qui seront initiés lors de cette 3<sup>ème</sup> législature. Je suis convaincue que notre belle commune a tous les atouts pour continuer de se développer, tant sur le plan démographique qu'économique, et de poursuivre son rayonnement dans le canton et même au-delà.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures. »

Le président annonce qu'une séance extraordinaire est d'ores et déjà agendée au 23 janvier prochain afin d'élire un nouveau membre au sein de l'Exécutif communal.

---

### 3. BUDGET 2017

Le président donne préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEF COS), puis au président de la commission de gestion et des finances (CGF).

M. Frédéric Mairy (cc) annonce un budget particulièrement difficile, ressemblant à celui également difficile de 2016 et qui risque bien de ressembler à celui de 2018. Le Conseil communal estime faire face à une crise conjoncturelle, due au ralentissement économique que nous pouvons constater presque quotidiennement avec les signaux qui viennent du monde de l'entreprise, notamment de l'horlogerie, milieu très précieux à notre commune. L'Exécutif s'attend à être au cœur de quelques années difficiles qui ne devraient normalement pas durer trop longtemps. D'autres communes avant la nôtre ont déjà présenté leur budget 2017, notamment Neuchâtel, Le Locle, Val-de-Ruz, La Chaux-de-Fonds et partout, surtout dans les communes industrielles comme Val-de-Travers, le ralentissement économique est bien présent et les perspectives budgétaires sont particulièrement sombres. Pour s'arrêter uniquement à l'exemple de Val-de-Ruz, qui a des mécanismes de maîtrise des finances particulièrement stricts, puisque les budgets présentés doivent être équilibrés ou positifs, cette année l'équilibre n'est atteint que grâce à un prélèvement de plus de 4 millions de francs à la réserve de politique conjoncturelle. 4 millions de francs, c'est à peu près le déficit du budget de Val-de-Travers avant opérations extraordinaires, puisque pour parvenir à présenter un budget qui respecte la limite de déficit, le Conseil communal a dû procéder à deux opérations : l'une qui consiste également, comme Val-de-Ruz, comme d'autres communes aussi, en un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, et l'autre qui consiste en des régularisations comptables, puisqu'avec le passage au MCH2 en 2015, la régularisation n'avait pas été complètement finalisée et il y avait encore des soldes de réserve à régulariser, permettant d'améliorer le déficit de 2017.

La réserve conjoncturelle avait été créée lors du bouclage des comptes 2014. Elle est là en cas de crise conjoncturelle pour diminuer les déficits ou pour couvrir un éventuel déficit lors du bouclage des comptes. Dans la mesure où cette réserve existe, il a paru bon au Conseil communal de pouvoir l'utiliser.

Le déficit qui est présenté reste tout de même important : 2,6 millions de francs. Il respecte la limite de déficit telle qu'elle avait été prévue lors de l'approbation du règlement des finances, lors de la législature précédente, puisque le Législatif avait déjà à ce moment-là estimé que la commune allait

faire face à quelques années difficiles : il avait donc prévu un mécanisme de maîtrise des finances qui avait une certaine souplesse dans le temps, qui parte de la recommandation du Service des communes, à savoir un déficit qui correspond au 10% du capital propre, pour diminuer progressivement jusqu'en 2019 avec la limite de 5% telle que connue précédemment.

Pour 2017, le déficit doit correspondre au 8.3% du capital propre. L'Exécutif est dans la cible grâce à ces deux opérations.

Ce déficit, de l'avis du Conseil communal, est conjoncturel. Pour cette raison, l'Exécutif n'a pas estimé nécessaire d'être plus rigoureux encore qu'il ne l'a été depuis la création de Val-de-Travers en mettant sur pied un nouveau programme d'économies, puisqu'il estime que des économies ont déjà été réalisées depuis la fusion. La commune est sur une ligne particulièrement stricte en matière de maîtrise des dépenses et les dépenses qu'elle peut maîtriser, principalement les dépenses de personnel et de biens, services et marchandises sont particulièrement bien maîtrisées, puisqu'elles n'évoluent pas, voire diminuent même dans certains secteurs. Le Conseil communal estime donc que cette rigueur est déjà en place et a permis d'accumuler, depuis 2009, des résultats bénéficiaires qui ont aussi permis à notre fortune d'augmenter continuellement : elle est passée de 23 millions de francs environ lors de la fusion en 2009 à une fortune qui dépasse aujourd'hui les 31 millions de francs.

Cet élément est aussi une des raisons pour lesquelles le Conseil communal n'estime pas nécessaire de se précipiter dans un programme d'économies, puisque la définition même de la fortune nette est de couvrir les éventuels déficits du compte de fonctionnement. Si pendant 2 ou 3 ans on devait présenter des exercices déficitaires, ce qui serait une première pour Val-de-Travers, notre fortune nous permettrait de le faire. Si malheureusement elle devait diminuer de quelques millions de francs, elle retrouverait son niveau d'avant la fusion et resterait suffisamment confortable pour nous permettre d'affronter l'avenir avec un peu plus de sérénité.

Ce sont principalement ces deux éléments, à la fois une maîtrise des charges communales mais aussi le fait de s'être donné les moyens d'affronter des exercices difficiles, qui font que le Conseil communal n'a pas jugé nécessaire d'accompagner ce projet de budget de mesures plus strictes en matière de maîtrise des finances. Il faut vraiment insister sur ce « plus strict », dans la mesure où l'Exécutif estime déjà avoir une structure administrative relativement légère comparée à d'autres collectivités. Les services administratifs et communaux sont déjà mis à rude épreuve, fournissent un travail important et, pour cette raison aussi, le Conseil communal est resté sur sa ligne en matière de progression salariale en se distançant de ce que fait l'Etat actuellement, avec une progression automatique d'un échelon pour l'ensemble des collaborateurs. C'est pour l'Exécutif une marque de reconnaissance envers le travail accompli par les collaborateurs de la commune.

Ces prestations délivrées par les employés communaux sont aussi des éléments qui, de l'avis du Conseil communal, justifient le fait de ne pas prendre de mesures précipitées puisque, lors de la dernière séance du Conseil général du programme de législature de Val-de-Travers, tous les groupes ont salué les objectifs en matière de développement démographique et économique de la commune ainsi que la nécessité d'avoir une action politique et publique d'encouragement à ces développements, ce qui nécessite aussi d'avoir des prestations publiques de qualité. Il aurait donc été contre-productif de prendre des mesures difficiles en matière de prestations communales.

Le Conseil communal estime que le budget présenté a une certaine cohérence. A défaut de présenter un résultat enthousiasmant, il a au moins le mérite d'être cohérent avec la politique de développement qu'il veut mener. Il semble aussi être cohérent avec la politique de rigueur qui a été menée jusqu'à présent et surtout, il semble être cohérent en période de crise conjoncturelle. Dans la planification financière quadriennale, il est estimé que, dès 2019, l'activité économique devrait reprendre et devrait permettre de représenter à nouveau des projets de budget avec des déficits plus proches de ceux connus au début de la fusion. Mais si cette phase devait s'inscrire dans la durée, la commune pourrait faire face à un déficit qui ne serait plus conjoncturel mais structurel. Ce qui voudrait dire que l'Exécutif devrait se poser davantage de questions sur les prestations fournies et sur les effectifs nécessaires pour les fournir. C'est pour cette raison aussi que le Conseil communal ne souhaite pas attendre 2018-2019 pour voir si la situation s'améliore mais entend livrer au Conseil général, d'ici la fin du premier semestre 2017, un rapport sur la structure de l'administration communale et sur les prestations fournies, avec des comparatifs avec d'autres collectivités publiques et surtout pouvoir mesurer l'impact qu'aurait une diminution de certaines

prestations auprès de la population, aussi en regard des objectifs fixés par le programme de législature.

Ces éléments viendront au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 et accompagneront aussi la réponse du Conseil communal à la motion qu'avait acceptée le Conseil général quant aux voies à explorer pour diminuer le coefficient fiscal. Mais encore une fois, dans l'immédiat, l'Exécutif souhaite pouvoir rester dans la ligne qui est la sienne sans prendre de mesures plus précipitées que celle-ci, d'où ce déficit un peu plus important qu'à l'accoutumée.

Dernier élément de présentation d'ordre général, qui n'est pas sans importance : il y a deux types de mécanismes de maîtrise des finances ; le premier est la limite de déficit, comme indiqué il est respecté. Le deuxième est le frein à l'endettement qui vise à ce que nos investissements soient cohérents avec nos moyens financiers pour éviter d'investir plus que ce que l'on peut se permettre et du coup augmenter la dette.

Compte tenu du plafond des investissements, la commune pourra réaliser en 2017, dans le respect des mécanismes en place, des investissements de l'ordre de fr. 900'000.-, ce qui est particulièrement bas, puisqu'elle a tourné pendant plusieurs années avec des investissements de l'ordre de 3 à 4 millions de francs. Descendre sous le million de francs avec d'une part les objectifs qui sont les nôtres, d'autre part aussi avec certains enjeux rencontrés en matière de sécurisation du trafic et de certains sites, les objectifs fixés aussi comme le développement économique et démographique, le plafond des fr. 900'000.- risque d'être atteint très rapidement. Cela nécessitera que les crédits d'investissement qui seront soumis au Législatif obtiennent les deux tiers de ses voix, ce qui en soit n'est pas problématique. Il est même plutôt bon de se dire qu'en période difficile, les investissements réalisés doivent obtenir un soutien massif de la part du Conseil général. Cela veut dire aussi que les rapports que le Conseil communal va présenter devront être suffisamment étayés, pertinents et cohérents pour que le Législatif puisse les accepter. C'est pour cette raison aussi qu'il est, pour l'Exécutif, important de pouvoir avancer dans ces années difficiles avec une adhésion importante de la part du Conseil général.

M. Pierre-Alain Devenoges (PS) s'exprime en tant que président de la CGF : « *La commission de gestion et des finances a examiné le budget 2017 lors de sa séance du 21 novembre 2016.*

*La majorité de ses membres a fait siennes les conclusions du Conseil communal, notamment pour ce qui concerne l'aspect conjoncturel du déficit prévu. Elle approuve ainsi le recours à la réserve de politique conjoncturelle pour ramener le déficit dans les limites du frein à l'endettement.*

*Concernant le budget des investissements, elle a pris note que le montant maximum est inférieur à un million et que tout dépassement devra être approuvé par une majorité qualifiée.*

*La CGF remercie le Conseil communal et l'administration pour les rapports fournis et le travail effectué dans le cadre de la présentation de ce budget.*

*Au vote, la CGF a préavisé favorablement le budget 2017 par 5 voix et 2 abstentions. »*

Le président propose de commencer par la question du groupe socialiste, qui ne concerne pas de rubrique spéciale.

Groupe PS ⇒ « *De manière très générale, où apparaissent les activités liées à l'entretien ? Où peut-on évaluer le budget qui est destiné à divers types d'entretien (pistes cyclables, routes, bâtiments communaux, etc.) ? »*

M. Mairy (cc) répond que le budget est présenté sous 3 types de classifications : fonctionnelle, par service et, à la suite des pages qui présentent la classification fonctionnelles, une classification par nature, qui a le mérite de tenir sur 3 pages seulement. A la page 2 se trouve toute une série de frais d'entretien, de différentes natures, entretien de terrain, des routes, de la signalisation, etc, qui répond à la question du groupe socialiste et qui donne la liste, secteur par secteur, des dépenses en termes d'entretien. On parle souvent des classifications fonctionnelle et par service, mais il existe

toujours cette classification par nature qui, elle, reste relativement proche des classifications par nature connues avec le MCH1 et qui permet d'avoir une 3<sup>ème</sup> grille de lecture du budget et notamment un bon niveau de précisions en ce qui concerne les charges d'entretien.

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Di Meo (PLR) indique qu'après acceptation du budget fédéral à Berne et des plaidoyers houleux au Château de Neuchâtel, c'est au tour de la commune de Val-de-Travers de discuter des chiffres 2017.

Son groupe ne va pas faire durer le suspens longtemps, il acceptera l'entrée en matière de ce budget à l'unanimité. En revanche, l'arrêté sur lequel il se prononcera à l'issue du débat suscitera en grand majorité des avis positifs mais également quelques abstentions.

Avant de se plonger plus en détail sur les comptes et chiffres, son groupe aimerait relever quelques éléments qui lui semblent pertinents. L'étude de ce budget est toujours un exercice difficile et fastidieux. Il n'est pas évident de comprendre l'entier de son contenu. Bien que les commentaires soient une aide précieuse et indispensable à la compréhension du document principal, le groupe PLR pense qu'il serait intéressant de pouvoir combiner sur la même page ou du moins la page parallèle, les chiffres et commentaires s'y référant. Sauf erreur, cela était le cas par le passé.

2'615'900 francs, voilà le déficit qu'attend notre Conseil communal pour l'année 2017. Ce chiffre n'a pas satisfait les élus PLR qui regrettent amèrement le contexte économique difficile qui fait beaucoup de tort à notre collectivité. Ce budget respecte le mécanisme de maîtrise des finances, certes, mais seulement après la ponction de fr. 800'000.- dans la réserve de politique conjoncturelle ainsi que de diverses améliorations comptables.

Le groupe PLR salue l'attitude du Conseil communal vis-à-vis de ces chiffres, attendre et voir sans réagir trop vite ni se précipiter dans les coupes. Il comprend que la crise économique que vit notre commune est la cause principale de ce déficit et que ses charges structurelles sont stables et saines. Cependant, ce discours sonne sensiblement comme celui de l'année passée, qui proposait déjà les mêmes arguments. Dès lors, le PLR souhaite rendre attentif le Conseil communal que la commune ne pourra pas se permettre d'accumuler des chiffres rouges indéfiniment et il n'assure pas d'accepter un budget déficitaire une année de plus.

La lueur positive est la source de ce déficit qui traduit clairement la perte de revenus. Le groupe PLR constate que les charges sont fixes et maîtrisées. Un lien avec le programme de législature est à faire puisqu'il axe en grande partie ces démarches sur l'augmentation de la population qui permettrait à Val-de-Travers de lui donner un nouveau souffle, tant en terme de recettes fiscales que de cohésion sociale.

Ce qui fâche son groupe, comme beaucoup certainement, ce sont les incertitudes cantonales qui se prolongent et qui, en vue des débats de mardi et mercredi passés, ne risquent pas de se résoudre promptement.

Le Grand conseil se penche sur un budget déficitaire de quelques 50 millions de francs qui aura des impacts importants pour les communes du canton.

Pour en revenir à Val-de-Travers, si parmi tous les chiffres, un devait être une vraie embûche pour 2017, c'est le montant maximal des investissements qui s'élève à fr. 935'500.-. Comme écrit dans le rapport, la bassesse de ce montant ne sera pas sans incidence pour les projets 2017 qui nécessiteront rapidement une majorité qualifiée pour être approuvés.

Il en appelle à des dossiers complets et précis de la part du Conseil communal et les débats consensuels de la part des Conseillers généraux pour faire avancer les dossiers et continuer de faire grandir notre force d'investissement.

Pour terminer, le groupe PLR profite de cet instant pour remercier tous les collaborateurs de la commune de Val-de-Travers pour la qualité de leur travail fourni ainsi que le Conseil communal pour la présentation de ce budget 2017.

M. Gabriel Cimenti (PS) prend la parole en ces termes : « Même si cela peut paraître évident, il est important de rappeler que la situation conjoncturelle difficile que nous affrontons depuis plusieurs mois laissait clairement présager un budget déficitaire. En effet, si le budget 2016 subissait déjà un ralentissement économique, la conjoncture ne s'est guère améliorée depuis. La situation n'est donc pas favorable et reste floue à plusieurs niveaux, même si les comptes 2016 nous donneront une perspective globale qui permettra de définir et d'appréhender, avec plus de recul, l'ampleur de la situation. Or, dans ce contexte incertain, en partageant la vision du Conseil communal, le groupe socialiste considère que les difficultés auxquelles nous devons et devons faire face sont encore de nature conjoncturelle. Il nous paraît donc indispensable de ne pas tomber dans la précipitation et de se rendre compte, par contre, des compétences gestionnelles dont peut profiter notre commune, qui témoignent d'une vision à long terme cohérente et pertinente.

A l'image de cet avantage certain, le rapport à l'appui des comptes 2017 a été clairement élaboré avec la volonté de faciliter le travail du Législatif, ce que tient à faire remarquer le groupe socialiste, qui en remercie évidemment les rédacteurs.

Le budget qui nous est présenté pour 2017 présente un déficit global de 2,6 millions de francs, restant ainsi en ligne avec celui de l'année précédente. Or, il est indispensable de considérer que le déficit budgétisé a profité de deux mécanismes qui en ont permis une réduction significative permettant de passer de 4,4 millions à 2,6 millions, justement. De ces deux éléments, le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle pourra être réutilisé dans les années futures, grâce à nos bonnes années comptables précédentes. Par contre, les réserves latentes qui devaient disparaître du MCH2 ne pourront être utilisées que cette année, alors qu'elles correspondent, malheureusement, à la baisse la plus massive.

Il y a approximativement une année, les décisions du Grand Conseil avaient permis de réduire quelque peu notre déficit. Or, les actuelles vicissitudes cantonales ne permettent pas de connaître certaines décisions essentielles qui entraînent, pour l'ensemble de notre commune, une situation d'incertitude. En conséquence, cela se traduira très certainement par quelques réajustements inévitables. En effet, notre budget ne pouvant tenir compte de l'impact de la péréquation des charges et de la possible bascule de la clé de répartition de l'impôt sur les frontaliers, ceux-ci auront tout de même un impact sur les résultats 2017.

Au niveau pratique, bien que le déficit ait été réduit, la route de l'Exécutif sera davantage escarpée puisque le montant maximal des investissements n'atteint même pas un million (fr. 940'000.-). Dépassé ce montant, un soutien plus important de notre autorité sera nécessaire, puisque les  $\frac{2}{3}$  de l'hémicycle devront être atteints. Au vu de l'importance des investissements, nous espérons en conséquence que cette situation ne portera pas préjudice aux projets les plus porteurs d'avenir et à l'aboutissement des objectifs de cette législature.

Cependant, malgré ce climat général d'incertitude et un contexte économique ralenti entraînant un budget déficitaire, il y a tout de même matière à rester positif et à profiter de la vision du verre à moitié plein. En effet, il n'y a par exemple que peu de variations au niveau des charges et les légères modifications qui y apparaissent suivent la logique et n'ont donc rien d'inquiétant. La commune, démontrant la maîtrise de l'ensemble de ses charges, prouve ainsi que le travail entrepris depuis la fusion a été clairvoyant et efficace.

La ligne du Conseil communal nous semble donc tout à fait pertinente et le rapport de confiance qui règne globalement dans notre Assemblée en témoigne. Par ailleurs, le fait que le Conseil communal réfléchisse déjà aux solutions pouvant résoudre les possibles difficultés futures alimente d'ailleurs ce sentiment. En effet, en prenant en considération l'hypothèse selon laquelle les problèmes pourraient se révéler structurels, le Conseil communal se place, de manière intelligente, dans l'anticipation et la prévision.

En outre, si le déficit du budget a été limité, c'est notamment grâce aux bons résultats précédents, qui permettront d'ailleurs de supporter encore plusieurs exercices déficitaires. Quand bien même cette logique s'opposerait aux dogmes économiques actuels, elle fonctionne parfaitement pour des entités publiques dont le rôle est de se positionner dans la continuité, dans une organisation qui dépasse évidemment le cadre annuel.

Au-delà de ces considérations générales mais au vu de ce deuxième MCH2, nous nous permettons quelques observations. Si, d'un côté, cette nouvelle version permet une harmonisation nationale et

*une organisation plus « comptable », nous déplorons que sa lecture représente un exercice épineux pour notre Autorité qui ne peut plus avoir accès à l'analyse détaillée à laquelle elle était habituée, rendant ainsi globalement notre travail plus flou et donc moins précis. Et à ce propos, la proposition du PLR visant l'intégration des commentaires dans le rapport nous semble parfaitement pertinente.*

*Toujours à propos du rapport et toujours afin d'en simplifier son étude lors des travaux de groupe, nous pensons qu'une numérotation globale des pages – c'est-à-dire de la première à la dernière page de la brochure – serait opportune.*

*Finalement, au vu des nombreux crédits à solliciter à l'avenir, nous considérons qu'il serait précieux que le Législatif puisse profiter d'une vision plus large des demandes de crédits ainsi que de leur urgence. Ce document pourrait ainsi s'adapter constamment dans le temps en fonction de la priorité et de l'évolution budgétaire de la législation en cours et nous permettrait d'avoir davantage de recul et donc une bien meilleure vision à long terme.*

*En définitive, malgré l'actuelle situation d'incertitude et des résultats douloureux, il nous semblerait absolument contreproductif de prendre des mesures drastiques qui pourraient avoir des conséquences à long terme sur les prestations communales. Le groupe socialiste appuiera donc la vision du Conseil communal ; c'est donc en toute logique qu'il soutiendra ce budget, espérant que l'amélioration de la conjoncture nous réjouisse par sa précocité. »*

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) prend la parole à son tour : *« Le groupe UDC tient à remercier les employés communaux ayant œuvré à la réalisation de ce rapport de qualité. Après un examen minutieux dudit rapport, le groupe UDC se retrouve mi-figue mi-raisin au sujet du budget présenté, pour plusieurs raisons :*

*Nous déplorons tout d'abord le fait que le budget soit déficitaire, mais nous comprenons la limitation de la marge de manœuvre de la commune par la pression toujours plus grande du canton. L'aide sociale et les reports de charges cantonaux notamment altèrent passablement nos finances et nous déplorons une fois encore cette situation ; c'est à se demander si l'autorité communale aura encore une marge de manœuvre d'ici 10 ans ou si elle ne sera plus qu'un pantin nostalgique du fédéralisme à la solde d'un canton en faillite...*

*Notre groupe, au Grand Conseil, se bat avec acharnement contre les reports de charges faits sur les communes et nous déplorons les agissements de l'Etat. Nous comprenons également les difficultés conjoncturelles que l'arrivée massive de frontaliers au détriment des travailleurs indigènes ne fait que renforcer.*

*Nous constatons aussi que malgré la volonté du Conseil communal à réduire autant que faire se peut le déficit, des efforts supplémentaires conséquents pourraient être opérés mais ne sont actuellement pas considérés, notamment le gel de la progression salariale communale ; en ces temps difficiles, c'est à tout le monde de faire des concessions.*

*Enfin, la planification financière jusqu'à 2020 étant fort pessimiste, nous nous inquiétons fortement pour l'avenir de la santé financière de notre commune ; les réserves ne sont pas là que pour combler les déficits prévus sur 4 ans mais pour assurer la pérennité de notre commune aux générations futures.*

*Fort de ces constats, l'UDC acceptera l'entrée en matière mais refusera dans sa majorité le budget tel que proposé. »*

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend également la parole : *« Nous remercions comme il se doit le Conseil communal et les services administratifs pour ce rapport budgétaire complet et détaillé. Malgré la difficulté pour la plupart d'entre nous de maîtriser pleinement les finesses du nouveau modèle comptable, le rapport nous délivre une bonne vision de l'orientation financière de notre commune pour l'année prochaine, des enjeux qui y sont liés et des défis relativement imposants qui nous attendent pour la suite de cette législature.*

*A Val-de-Travers, l'équilibre budgétaire n'est pas atteint pour 2017, malgré le fait que les charges du personnel communal diminuent de fr. 450'000.- et que le poste « Biens, services et marchandises » reste relativement stable.*

*Pour l'appréciation par notre groupe de ce budget 2017, on se rend compte qu'il comporte son lot habituel de surprises, des bonnes et des mauvaises, que bon nombre d'inconnues subsistent, peut-être même encore plus que d'habitude avec les blocages au niveau du budget cantonal.*

*On est à la limite transitoire des mécanismes de maîtrise des finances et de frein à l'endettement et l'équilibre est de plus en plus fragile à maintenir, en partie à cause de la baisse de l'impôt sur les entreprises. La réforme fiscale pour les personnes morales qui s'achève au niveau cantonal et celle à venir au niveau national (RIE3) ne vont pas arranger la situation des collectivités.*

*On peut même s'interroger sérieusement sur le bien-fondé de ces réformes, qui conduisent à une politique des caisses publiques vides et qui ne démontrent pas de résultat probant en termes de dynamisme ni d'équilibre budgétaire pour le canton.*

*Le Conseil communal fait le pari du statu quo concernant certains reports possibles de charges du canton et sur l'évolution des rentrées fiscales – notamment l'impôt sur les personnes physiques et l'impôt sur les frontaliers – ainsi que sur la péréquation intercommunale. Il considère que le déficit de 2,6 millions de francs est essentiellement d'ordre conjoncturel et laisse supposer que la conjoncture va s'améliorer suffisamment tôt, avec de nouvelles recettes dès 2019, de sorte qu'il ne faut pas se précipiter sur une refonte de la structure du fonctionnement communal et des prestations.*

*L'appréciation de notre groupe diverge toutefois de celle du Conseil communal, en ce sens que si en 2017 la diminution attendue sur l'impôt des personnes morales est de l'ordre de 1 million de francs, en fait on devrait faire face à un déficit qui s'élève théoriquement à quelques 4,4 millions avant opérations extraordinaires, c'est-à-dire avant la dissolution de la réserve conjoncturelle et quelques « ajustements correctifs comptables » dus au passage au MCH2.*

*Et on ne tient même pas compte de la possible diminution de l'impôt sur les frontaliers ni de reports de charges de la part du canton qui nous pendent au nez tout prochainement, sans quoi le déficit potentiel pourrait même avoisiner les 6 millions de francs.*

*Nous estimons que cette situation problématique ne peut pas résulter en majeure partie de la seule baisse de l'activité économique des entreprises horlogères. En effet pour 2017, il est prévu 1 million de francs de recettes en moins, en comparaison à des revenus de 2 millions de francs pour les années de bonne conjoncture, voire même pour des années record les unes après les autres comme notre région les a connues jusqu'en 2015.*

*Par ailleurs, les comptes pour 2016 se profilent vers un exercice déficitaire, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis la fusion, et la reprise n'est pas prévue avant 2019. Selon la planification quadriennale, les prochains budgets de Val-de-Travers ne doivent pas nous inciter à un optimisme débordant.*

*La prise de conscience ne suffit pas et le report de décisions qui nous semblent difficiles à éviter peut être préjudiciable. Nous faisons déjà part de cette préoccupation lors de notre intervention pour le budget 2016 : « l'attentisme nous semble risqué et il n'est pas responsable de patienter pour voir si le ciel va nous tomber effectivement sur la tête. Pour notre part nous aurions préféré que les réflexions soient initiées sans retard inutile sur les possibilités de réduire l'ampleur du déficit... Car cela nécessite de la concertation et du temps ».*

*Il faut donc engager sans tarder une réflexion approfondie afin d'améliorer encore l'efficacité et d'autant plus si le Conseil communal doit envisager de réduire des prestations, en élargissant le cercle des participants à la concertation. Rappelons que la fusion ne s'est pas faite dans l'idée de péjorer les prestations envers les vallonniers, bien au contraire, et que cela irait à l'encontre de l'attractivité démographique.*

*Depuis le début de la fusion, notre commune a essayé autant que possible de rattraper son retard au niveau des infrastructures, d'adapter la structure administrative, de maîtriser les charges de fonctionnement et de maintenir l'entretien, avec un certain succès. Mais aujourd'hui le défi est clair : on doit être véritablement attractif et penser à se développer intelligemment, sous peine de stagner. Le programme de législation du Conseil communal veut aller dans ce sens, et tous les groupes l'ont d'ailleurs bien compris et reconnu.*

*Toutefois, dès que l'autofinancement des projets à hauteur de 0,9 million de francs sera dépassé, il faudra la majorité qualifiée pour accepter les nouvelles demandes de crédits. Il faudra que les*



*rapports soient particulièrement bien ficelés, car il nous faudra redoubler d'attention à la lecture des rapports, tant sur le fond que sur la forme.*

*Pour notre part, nous n'accepterons pas de crédits qui ne s'avèrent pas porteur d'attractivité et de développement ; en outre, il est pour nous indispensable que les projets s'inscrivent dans un développement durable, qualitatif de la région.*

*En d'autres mots, vous l'aurez compris, le temps où des crédits pour refinancer un restaurant mal géré au Centre sportif ou pour des travaux supplémentaires d'un chantier non suivi est révolu. De même les crédits présentés dans la précipitation ou l'urgence pourraient trouver un accueil défavorable à nos yeux.*

*Comme M. Mairy (cc) l'a évoqué dans son introduction, nous invitons donc le Conseil communal à nous présenter des rapports bien ficelés, encore mieux que ceux qu'on a pu lire ces derniers temps, afin d'avoir une chance d'être acceptables. En conclusion, il s'agit là pour nous d'une opportunité et même d'un devoir des autorités communales vers plus de professionnalisme dans la gestion et d'améliorer l'efficacité partout où c'est encore possible. »*

*M. Philippe Vaucher (POP) s'exprime également : « Nous tenons tout d'abord à remercier le personnel communal et le Conseil communal pour le travail accompli en 2016 ainsi que les communes neuchâteloises qui, en participant à la péréquation cantonale, assurent une rentrée supplémentaire pour les communes les moins riches. Nous remercions aussi le Conseil communal pour sa politique très active dans la formation des jeunes via l'engagement d'apprentis.*

*Ce budget qui laisse présager un premier exercice dans le rouge, depuis la création de la commune de Val-de-Travers, démontre hélas une fois de plus à quel point notre situation reposant sur une monoculture d'entreprises est fragile et tributaire d'un ralentissement sectoriel de l'économie. Dans un monde où les crises récurrentes du système capitaliste permettent à une infime partie de la population mondiale, moins de 2%, déjà super riche, de s'enrichir encore alors que les 98% restant passent à la caisse pour régler la facture, les collectivités publiques sont par conséquent mises sous pression.*

*Le fait que le budget soit péjoré de plus d'un quart de million suite à la diminution du coefficient fiscal d'un point, diminution qui impacte non seulement nos rentrées directes mais également le revenu de la péréquation nous fâche et nous navre. Cette baisse d'un point d'impôt n'a pas, comme c'était prévisible, eu d'effet sur l'installation de nouveaux habitants à Val-de-Travers. Elle a juste servi à priver la commune de moyens sans apporter d'amélioration pour la grande majorité de ses habitants, faisant une nouvelle fois « pleuvoir où c'est mouillé ».*

*Nous tenons aussi à relever notre inquiétude de voir les coûts d'aide sociale prendre sans cesse l'ascenseur et qu'une part importante des bénéficiaires soit composée de personnes travaillant pour un salaire si faible qu'il ne leur permet pas de tourner sans avoir recours à une aide extérieure. Cette situation de trop bas salaires dans un pays où les dirigeants des grandes entreprises touchent des salaires de plusieurs millions est inacceptable.*

*Ces réflexions nous mènent toutes à la même conclusion : notre système économique doit être radicalement changé pour permettre un développement équitable et durable de la société et que la richesse, fruit du travail de chacun, soit répartie de manière plus équitable au travers de collectivités publiques fortes et d'un revenu de base inconditionnel.*

*Pour en revenir plus directement au budget 2017, établi dans une conjoncture morose avec une timide reprise qu'il ne faut apparemment pas attendre avant le dernier trimestre de 2017, il va donc de soi qu'il ne nous enchante pas. Le mécanisme de maîtrise de finances risque de rendre l'année 2017 difficile car il rendra pénible l'entretien de notre patrimoine et les investissements nécessaires. Nous espérons que l'ensemble du Conseil général saura faire preuve de bon sens et de rigueur lors du vote de futurs crédits d'investissements pour que notre commune puisse, malgré les difficultés financières, aller de l'avant et se développer.*

*A vu de cette situation difficile et par esprit de consensus, le POP a choisi de ne pas amender le budget et de l'accepter, sous réserve d'éventuels amendements qui le péjoreraient ou qui s'attaqueraient aux prestations sociales ou aux salaires. »*

M. Mairy (cc) remercie l'ensemble des groupes pour leur entrée en matière ainsi qu'une majorité qui soutiendra ce projet de budget malgré son déficit important. Il a pris note des quelques voix qui s'opposeront à ce projet de budget et le Conseil communal reste volontiers dans l'attente de propositions concrètes qui permettront de l'améliorer à l'avenir.

Il revient brièvement sur le MCH2 qui, comme il a pu l'entendre, plaît toujours autant au Législatif qui en sera bientôt le maître quant à son utilisation. Il a bien pris note des propositions d'insérer les commentaires comme cela se faisait avant, dans les pages mêmes du budget. L'Exécutif pourra y réfléchir et voir comment cela peut se faire. La difficulté est que dans la mesure où il y a plusieurs classifications, cela impliquera aussi d'insérer les commentaires dans chacune d'elles. Il faudra voir comment, physiquement, cela tient et à quoi cela ressemble. Par contre, la numérotation continue des pages pourra être mise en place sans problème. L'élément qui, il l'espère, facilitera la lecture des budgets à la sauce MCH2, c'est le bouclage des comptes 2016 : les premiers bouclés avec ce modèle comptable et cela aura, d'une part, le mérite d'offrir une base de référence nettement plus précise que celle d'aujourd'hui et permettra aussi parfois de mieux s'y retrouver dans cette nouvelle nomenclature avec laquelle il faut encore se familiariser.

Le deuxième élément relevé par plusieurs groupes est celui qui a trait aux incertitudes sur le plan cantonal. Il y a deux dossiers distincts : le premier est la question des reports de charges, puisqu'en 2015 le Conseil d'Etat a annoncé sa volonté de reporter entre 30 et 40 millions de francs sur les communes. Une première enveloppe a été reportée sur l'exercice 2016 pour environ fr. 200'000.-, avec l'inconvénient d'être des reports de charge durables, donc qui pèseront effectivement encore ce projet de budget 2017. Par contre, le projet de budget 2017 n'intègre pas de nouveaux reports de charges puisque le Conseil d'Etat s'était engagé à ne pas alourdir l'ardoise sur 2017, ce qui veut dire que l'on doit s'attendre encore à en avoir sur 2018-2019. Des réflexions sont en cours entre le Conseil d'Etat et l'ACN pour voir dans quelle mesure, au lieu de travailler sur des reports de charges, on arrive à travailler sur des économies partagées. Il y a aussi l'incertitude de savoir quelles seront les charges que le Conseil d'Etat entend répartir sur les communes et comment est-ce qu'il les répartira. Est-ce que toutes les communes seront touchées de la même façon ? Ce sont encore des éléments sur lesquels on n'a peu de prises mais on sait que l'objectif, fixé par le Conseil d'Etat et partagé par le Grand Conseil, reste de l'ordre de 20 à 30 millions de francs d'ici à 2019.

Un dossier cantonal sur lequel l'Exécutif n'est pas encore fixé et ne le sera qu'en janvier, est celui qui a trait à la réforme de la péréquation des charges. Notre commune touche en moyenne fr. 600'000.- au titre de la péréquation des charges. Il y a un important projet de réforme en cours, qui a été discuté en partie entre le Conseil d'Etat et les communes et qui est ensuite passé dans les mains de la Commission de péréquation du Grand Conseil. L'incertitude reste assez grande dans la mesure où la commission elle-même est particulièrement divisée sur cet objet. C'est donc un montant de fr. 600'000.- qui est en jeu : au mieux il sera maintenu pour notre commune et au pire il pourrait disparaître. Il y a donc effectivement un potentiel d'aggravation du budget qui est important.

Un autre élément est la bascule de la clé de répartition de l'impôt sur les frontaliers. En 2014, il avait été décidé d'appliquer une nouvelle clé de répartition pour l'impôt sur les frontaliers. Le Grand Conseil avait tenu compte de la situation difficile que traversait déjà à l'époque les communes industrielles. Il avait décidé de maintenir l'ancienne clé de répartition, qui est davantage favorable aux communes que la nouvelle. Une phase transitoire avait été acceptée pour 2015 et 2016 ; maintenant, de nouvelles discussions ont lieu au Grand Conseil pour que cette clé de répartition soit encore maintenue de façon provisoire ou, comme on peut l'espérer à Val-de-Travers, de façon plus pérenne puisque c'est quand même un enjeu de 1,4 million de francs, selon les chiffres du dernier bouclage.

Sur ces deux dossiers, la réforme de la péréquation et l'impôt sur les frontaliers, le Conseil communal n'obtiendra les réponses qu'en janvier. Il est donc obligé de rester avec une part d'incertitude qui pourrait avoir pour incidence d'aggraver le déficit du budget comme cela a été relevé. Cette incidence n'impactera plus le budget en lui-même mais se verra lors du bouclage des comptes 2017.

M. Mairy (cc) répond au groupe UDC, qui propose un gel de la progression salariale, que pour l'instant, le Conseil communal reste attaché à la reconnaissance que constitue la progression

salariale envers son personnel. Il estime avoir une administration d'une taille relativement modeste par rapport à d'autres structures administratives et que la qualité des prestations rendues est bonne. Lors de l'enquête menée auprès de la population, il y a 2 ans, pour mesurer les différents éléments qui font que les Vallonniers sont attachés à leur région, leur commune, il est ressorti que les gens sont attachés aux prestations et à la qualité des services communaux. Par rapport aux objectifs de développement démographique déjà évoqués, il serait précipité de prendre une telle mesure, d'autant plus qu'on ignore au final quelle sera la politique appliquée en la matière par le canton et les autres communes. C'est pour cela aussi que se donner un peu plus de temps pour la réflexion permettra de prendre des décisions plus cohérentes que de le faire dans la précipitation.

Ensuite, il y a évidemment des regrets par rapport au déficit projeté. Le déficit interpelle de par son ampleur mais les budgets présentés par Val-de-Travers ont toujours été déficitaires : on pêche rarement par excès d'optimisme lors de l'établissement des budgets. Les comptes, pour l'instant, ont toujours été bénéficiaires, mais les budgets sont toujours relativement prudents. Peut-être trop prudents parfois, puisque cela est reproché au Conseil communal lors du bouclage, mais il estime quand même que c'est la façon la plus sage d'avancer, que de faire preuve de prudence. Ce n'est donc pas une première mais il est vrai que de par son ampleur, c'est quand même un déficit relativement important.

Les remarques émises quant à l'impact de la réforme de l'imposition des personnes morales sur le plan cantonal sont des critiques régulièrement entendues par le Conseil communal, davantage dans les rangs du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a déjà documenté ces questions en arrivant à la conclusion que, globalement, le fait d'assujettir toutes les entreprises à l'impôt avait eu au contraire un effet positif pour les finances des collectivités publiques neuchâteloises. Se pose par contre maintenant l'enjeu de la réforme des entreprises sur le plan fédéral et de voir quel impact elle aura dans notre canton. Sur ces enjeux, en tout cas pour l'instant, il n'y a pas d'éléments suffisamment précis pour pouvoir le mesurer, on doit donc continuer aussi à vivre de ce côté avec un lot d'incertitudes.

Il remercie les différents groupes d'être sensibles à la problématique des investissements, de rendre le Conseil communal attentif à la nécessité de présenter des projets bien ficelés comme cela a été dit, des projets porteurs d'avenir pour la région, mais surtout il se réjouit d'entendre que, globalement, les groupes seront ouverts à dépasser le plafond des investissements particulièrement bas, ce qui sera très certainement une nécessité au cours des prochains mois.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président indique que l'examen de détail du budget se fera conformément à la notice indicative du 1<sup>er</sup> décembre, soit selon la classification fonctionnelle (résumé). Il passe en revue ces pages lignes par lignes et ouvre la discussion sur chacune d'elle.

02 0210 31810 – Pertes sur créances effectives – Groupe PLR ⇨ « *Le groupe PLR est conscient de la difficulté et de la complexité du système mais quelle est la marge de manœuvre pour intervenir et réduire ce montant ?* »

M. Mairy (cc) précise que les 9/10 de ces créances correspondent à des impôts, donc avec un suivi des débiteurs géré directement par le canton, sur lequel la commune n'a pas la main. Ce montant traduit, comme cela a été relevé dans certaines interventions tout à l'heure, une certaine précarité de notre population. Ces montants n'ont pas pu être récupérés par des procédures de poursuite, faute de moyens suffisants de la part des débiteurs concernés. Il relève qu'à peu près 5% des taxations émises par l'Office de perception du canton sont des taxations émises d'office, avec quelques fois des montants qui ne correspondent pas à la réalité financière du contribuable, avec parfois certains décalages qui apparaissent de façon transitoire dans ce poste sur les créances effectives.

Le dixième restant de ce montant représente des créances communales, pour un montant relativement modeste, soit quelques dizaines de milliers de francs. Sur ce montant, il y a effectivement une marge de manœuvre mais qui est à relativiser compte tenu des montants en jeu,

ou là, la marge de manœuvre à disposition est celle d'améliorer les processus de recouvrement. L'Exécutif a décidé d'externaliser le suivi des débiteurs : au-delà du deuxième rappel émis, les dossiers sont confiés à une société de recouvrement spécialiste en la matière, qui peut suivre les débiteurs de plus près que nous le faisons, en croisant plusieurs bases de données. Ces entreprises travaillent pour d'autres collectivités, des entreprises privées aussi, et elles arrivent à regrouper les données pour arriver à déterminer au mieux quels sont les moyens dont disposent les débiteurs et ainsi obtenir, parfois plus facilement que nous, un recouvrement des créances. Cela ne simplifie pas forcément le système mais en tout cas il permet de retrouver un peu plus facilement les billes communales que précédemment. Cette démarche étant en place depuis maintenant une année, il est encore un peu tôt pour en tirer un bilan financier, mais l'objectif retenu à l'époque était de décharger la comptable qui s'occupe du suivi des débiteurs, pour qu'elle puisse s'occuper des débiteurs plus particuliers demandant un suivi plus rapproché. On voit que le temps dégagé pour le faire est suffisant et permet aussi de recouvrer des créances qui dataient d'un certain temps déjà.

02 0220 30550 – Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie – Groupe Les Verts ⇨ « *De manière générale pour l'ensemble des charges de personnel, il y a une très forte augmentation (budget 2016 = fr. 58'670.-, budget 2017 = fr. 163'600.-, soit près de 180% d'augmentation !!) L'augmentation est expliquée par la "sinistralité" effective ; MAIS quelles sont les raisons de ce taux subitement plus élevé ? Situation passagère ou appelée à perdurer ? Doit-on se soucier de la santé physique et psychique des employés communaux ? »*

M. Thierry Michel (cc) répond en ces termes : « *Cette question est vaste et donne lieu à différents éléments de réponse dont certains sont assez complexes. Pour situer le contexte, nous arriverons au 31 décembre 2016 au terme de notre contrat avec notre assurance d'allocation perte de gain maladie. Il s'agit en l'occurrence d'un contrat signé pour une durée de 3 ans et nous avons dès lors lancé une procédure de marché public au début du 2<sup>ème</sup> semestre 2016 pour conclure une nouvelle police qui entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les offres qui nous sont parvenues impliquent toutes une importante augmentation des charges liées aux cotisations APGMal. Une situation qui a également fortement interpellé le Conseil communal.*

*Après analyse, elle s'explique par 3 raisons principales :*

- 1) Le nombre élevé d'incapacités de travail de longue durée, soit des incapacités de plusieurs mois consécutifs, en l'occurrence plus de 2 mois. Depuis 2015, nous avons eu 9 incapacités de longue durée pour lesquelles des démarches de détection précoce AI ont été activées.*
- 2) Sur les 9 personnes concernées, 2 étaient encore en incapacité de travail lorsque nous avons mis en soumission, ce qui entraîne une certaine inconnue vis-à-vis de l'assurance qui répercute en plein les effets dans son offre.*
- 3) Le plan d'assurance qui se terminera le 31 décembre 2016 était particulièrement avantageux pour notre commune, comme nous l'avons déjà constaté il y a 3 ans lors de la signature du contrat. Notamment en regard des offres des autres assurances qui avaient soumissionné mais aussi par rapport au ratio entre les primes payées et les indemnités touchées qui était nettement à l'avantage de la commune, pour fr. 50'000.- par année en moyenne.*

*Ces trois raisons expliquent en grande partie l'importante augmentation du nouveau contrat.*

*Au final, il faut aussi savoir que sur les 12 derniers mois :*

- ✓ Si l'on retranche les incapacités longues durées de plus de 2 mois, notre commune se situe légèrement en-deçà de la moyenne suisse.*
- ✓ La valeur médiane est à 2 jours, ce qui signifie que 50% de notre personnel est absent plus de 2 jours par année mais que l'autre 50% est absent moins de 2 jours par année. Relevons aussi que 70 personnes n'ont pas été absentes depuis 2014.*
- ✓ Toutes les incapacités de travail sont liées à des maladies ou accidents non professionnels. Il n'y a pas eu de maladie professionnelle identifiée et les accidents professionnels ont représenté le 4% du total des incapacités de travail.*

*Il n'en demeure pas moins que la santé de notre personnel est bien entendu une préoccupation du Conseil communal comme le démontre certaines actions entreprises : un état de situation*

*régulièrement effectué sur les heures supplémentaires et les soldes de vacances, l'identification du potentiel dans les suppléances, l'organisation d'entretiens individuels, la formation des collaborateurs à la sécurité au travail ou les campagnes de vaccination contre la grippe par exemple. Ce dossier est suivi attentivement par le Conseil communal. »*

02 0290 31440 – Entretien des terrains bâtis et bâtiments – Groupe Les Verts ⇨ « *Quelles sont les raisons de cette augmentation ?* »

M. Yves Fattou (cc) indique qu'il s'agit très certainement de l'entretien de la centrale des ambulances, en fonction depuis maintenant 8 mois. L'année prochaine, il faudra entretenir ce bâtiment. Le Conseil communal tirera cela au clair, mais il s'agit certainement de la centrale ambulance et des imputations internes. Comme il découvre la question à l'instant, il ne peut pas en dire plus.

21 2111 (et 2120, 2130) 30593 – Caisse de remplacement Groupe POP ⇨ « *Quelle stratégie le Conseil communal privilégie-t-il au sujet de la Caisse de remplacement : garder la structure actuelle en participant au financement ou internaliser la gestion de la Caisse de remplacement au DJE ? Qu'est ce qui permet au Conseil de tabler sur une économie cumulée de fr. 15'100.- pour les 3 cycles ?* »

Mme Brunner (cc) répond en ces termes : « *Pour mémoire, la Caisse de remplacement est une institution propre à l'école neuchâteloise qui se charge de la couverture des coûts des remplaçants lors d'absences liées à la maladie, l'accident ou l'accouchement des enseignant(e)s. Son financement est assuré par les cotisations des employeurs à concurrence de 1.34% et de 0.67% à charge des employés.*

*A la suite de plusieurs recours de la part d'enseignants qui s'opposent au financement du salaire des remplacements par le biais de prélèvements sur leur salaire, le Conseil d'Etat était tenu de revoir le dossier. Cela faisait également l'objet de demandes des associations professionnelles du corps enseignant qui demandaient l'abandon de la cotisation employé.*

*Présenté comme l'une des mesures d'accompagnement de sa nouvelle politique salariale, le Conseil d'Etat propose d'abroger la loi sur la Caisse de remplacement avec effet au 31 juillet 2017. Les cas de sinistres ouverts seront pris en charge jusqu'à la fin de l'année 2017.*

*Plusieurs discussions ont eu lieu au sein de la Conférence des directeurs communaux de l'instruction publique et des questions importantes doivent encore être traitées. A ce jour, nous savons que la structure actuelle va être dissoute ; il n'est dès lors pas possible de la garder en l'état.*

*Il n'a pas été décidé à ce jour de créer une caisse de remplacement de cercles scolaires en bénéficiant des précieuses compétences des collaboratrices en place, en particulier de celles de Mme Hélène Chernozhuk, qui prendra sa retraite fin 2017.*

*Le montant indiqué au budget couvre la part de cotisations employeur versées jusqu'ici à la Caisse de remplacement. En 2016, la cotisation s'est élevée à 1.48% de la masse salariale, tous cycles confondus, sans les allocations complémentaires de fr. 10'220'000.- soit fr. 151'256.-.*

*Pour 2017, la masse salariale totale, toujours tous cycles confondus, sans les allocations complémentaires, est de fr. 10'164'00.- et la cotisation connue au moment de la préparation du budget était de 1.34%, ce qui explique la diminution.*

*Nous venons d'apprendre qu'au vu de la dissolution prochaine de la caisse, la part de cotisations des employeurs va être réduite à 1% et celle des employés à 0.5%, donc le montant provisionné est un peu trop élevé.*

*Ce montant servira au financement de la cotisation due à la Caisse de remplacement jusqu'au 31 juillet 2017 puis couvrira le salaire des remplaçants jusqu'au 31 décembre 2017. Si les salaires*

*des remplaçants sont subventionnés comme le sont les salaires du corps enseignant (45%), le montant prévu sera suffisant pour couvrir les remplacements 2017.*

*Enfin, en vue de la remise aux employeurs communaux des tâches actuellement assumées par la Caisse de remplacement (suivi des absences de longue durée), un groupe de travail technique a été récemment constitué pour pouvoir effectuer le transfert des savoir-faire nécessaires vers les cercles scolaires. Les besoins en ressources humaines pour reprendre les tâches administratives sont de 0.1 EPT pour notre cercle scolaire ; s'y ajoutent des frais de logiciel informatique.*

*Le groupe de travail se réunira pour la 1<sup>ère</sup> fois fin janvier 2017. »*

21 2111 (et 2120) 31300 - Prestations de services à des tiers – Groupe POP ⇒ « *La classification par service fait apparaître par rapport au budget 2016 une baisse de fr. 1'100.- pour le cycle 2 et de fr. 400.- pour le cycle 3.*

*Nous nous interrogeons sur la raison pour laquelle ce poste est inférieur de fr. 1'100.- au budget 2016 pour le degré primaire et de fr. 400.- pour le secondaire.*

*Faut-il conclure que les enfants de Val-de-Travers ont de moins en moins besoin d'être suivis par des orthophonistes ou logopédistes ? Devons-nous nous en réjouir ? »*

Mme Brunner (cc) indique que le montant qui figure au budget résulte du résultat des comptes, qui a été repris lors de la préparation du budget 2017 et annualisé pour donner le montant indiqué. Il n'y a pas moins de prestations ou de prises en charge dans le cadre communal. Ce montant correspond aux dépenses connues à ce jour.

Elle signale qu'il y a quelques mois, 2 nouvelles orthophonistes se sont installées à Fleurier en remplacement de deux collègues qui quittaient la région. Une très bonne collaboration a été instaurée dès le départ avec ces deux nouvelles praticiennes, à qui l'Exécutif a notamment favorisé la recherche de locaux professionnels près des écoles. Elle a des contacts réguliers avec les praticiennes orthophonistes de la région avec qui la collaboration fonctionne très bien. Il n'y a donc pas de diminution de prestations au niveau de l'orthophonie.

21 2180 36320 (et 36350) – Subventions aux communes et aux syndicats (et subventions aux entreprises privées) – Groupe Les Verts ⇒ « *La part prévoit-elle une augmentation dans le domaine de l'accueil parascolaire (public et privé) ? »*

Mme Brunner (cc) indique que le poste 36120 était à fr. 0.- dans le budget 2017, et de fr. 369'000.- en 2016. C'est une contre-écriture ou un changement de rubrique comptable par rapport au poste qui se trouve au poste 36320 qui était à fr. 0.- en 2016 pour être en 2017 à fr. 354'000.-. Il y a donc une diminution de fr. 15'000.-. Ce poste correspond à la part communale versée aux structures d'accueil parascolaires, pour les enfants domiciliés à Val-de-Travers, qui sont accueillis dans notre propre structure.

En ce qui concerne le compte 36350 – Subventions d'entreprises privées, ce montant correspond à l'accueil familial de jour, soit au placement des enfants domiciliés dans la commune qui sont en structures privées, c'est-à-dire chez les « Mamans de jour ». Il y a une augmentation de l'ordre de fr. 54'000.-.

L'ensemble de ces deux montants a également été budgété sur la base des comptes 2016 tels que connus en septembre 2016 et annualisé sur douze mois. Il correspond donc aux places actuellement ouvertes à ce jour dans la commune, donc des places subventionnées d'accueil parascolaire.

21 2192 31710– Excursions, voyages scolaires et camps – **Amendement du groupe UDC** – Montant initial : fr. 225'000.- / Montant amendé : 247'000.-.

Le président invite le dépositaire à le développer.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) précise que cet amendement est intimement lié à leur second amendement et souhaite les développer plus tard.

Le président accepte le requête de l'UDC.

31 3110 36360 – Subventions aux organisations privées à but non lucratif – Groupe PLR ⇒ « *Le groupe PLR demande au Conseil communal une explication concernant l'augmentation de la subvention de fr. 40'000.- au Musée régional du Val-de-Travers.* »

M. Mairy (cc) indique qu'effectivement la subvention a subi une augmentation importante. Il précise que le musée relève évidemment du monde culturel et a donc été rattaché et sera à nouveau attaché par la suite au DTSC. Le bâtiment du Musée des Mascarons a subi une rénovation importante avec une nouvelle muséographie, qui a été soutenue de façon importante par la nouvelle politique régionale, donc par des fonds du canton et de la Confédération. Ce soutien a été versé non pas pour le caractère culturel du musée, puisque la NPR ne soutient pas directement la culture, mais pour le volet de consolidation des acquis industriels puisque la nouvelle exposition du musée permet de faire le lien entre le passé horloger de Val-de-Travers et son renouveau horloger. Cela offre ainsi une vitrine aux acteurs horlogers lorsqu'ils reçoivent des clients, notamment de pouvoir leur montrer comment est née l'horlogerie au Val-de-Travers, comment elle s'est développée, quelles ont été ses heures de gloire.

Ce ne sont pas ces éléments qui ont conduit le Conseil communal à proposer une augmentation de la subvention mais plutôt des éléments de plusieurs ordres, liés au rôle premier du Musée régional, qui est celui de gardien du patrimoine : aujourd'hui le patrimoine horloger. Avant cela, le musée mettait en avant toute la vie régionale artisanale, industrielle du Val-de-Travers, mais il se trouve aussi qu'il joue un rôle important en tant que gardien du patrimoine bâti, puisqu'il est propriétaire non seulement de la maison des Mascarons à Môtiers mais aussi de la Pension Beauregard à Fleurier et du séchoir à absinthe de Boveresse.

Il semble important au Conseil communal d'avoir pu sauver ces trois bâtiments historiques. Il faut relever que ces bâtiments ont pu être conservés par le musée sans apport direct de moyens financiers de la part de la commune, puisque lorsqu'il a acheté ces bâtiments, lorsqu'il les a rénovés, pour un montant de plusieurs centaines de milliers de francs, il a pu le faire avec des moyens provenant de la Loterie romande ou de fondations et d'institutions diverses, qui soutiennent ce type de projets.

Si pour le musée, trouver des fonds pour acheter, rénover des bâtiments peut se faire de diverses manières, avoir les fonds nécessaires pour l'entretien courant n'est tout simplement pas possible. L'entretien courant doit automatiquement passer par son budget de fonctionnement et celui d'un musée provient essentiellement, à Val-de-Travers comme ailleurs, des soutiens des collectivités publiques.

Il semble au Conseil communal que ce rôle doit pouvoir être valorisé, reconnu, parce que s'il ne l'est pas, ces bâtiments vont disparaître de notre patrimoine. Car si ce n'est pas le musée qui s'en occupe, ce ne sera pas la commune, ou alors avec des moyens beaucoup plus importants qu'une augmentation de subvention de fr. 40'000.-. De plus, ces bâtiments ne seraient soit plus propriété du musée, soit le resteraient avec des moyens qui lui feraient défaut pour leur entretien. Ces bâtiments seraient alors en danger.

Pour le Conseil communal, il était important de reconnaître le rôle joué par le musée et de reconnaître aussi un autre rôle, pas toujours très visible, celui lié au fait que notre commune n'a pas d'historien communal, pas de spécialiste non plus de l'histoire de Val-de-Travers. La commune est régulièrement sollicitée par des journalistes, des étudiants, des chercheurs, qui s'intéressent au

passé de Val-de-Travers. Systématiquement, ils sont renvoyés à la conservatrice du Musée qui, pour l'instant, est bien aimable de prendre sur son temps libre pour les renseigner, car souvent ces demandes prennent beaucoup de temps. Ce rôle pourrait l'être à l'interne de la commune mais les compétences ne sont pas là et, si elles devaient l'être, cela impliquerait d'engager du personnel. C'est donc un rôle public important, une fois encore, de pouvoir garder cette trace de notre passé, qu'il soit horloger ou d'ordre général, qui mérite une augmentation de subvention. Lorsqu'on compare le niveau de subventionnement du Musée régional du Val-de-Travers avec un subventionnement des musées d'autres collectivités publiques, on arrête vite la réflexion car la subvention même augmentée de ces fr. 40'000.-, reste en deçà d'un financement équivalant d'un poste à plein temps. Il suffit de regarder dans les autres communes neuchâteloises pour voir que le coût présenté par les musées se chiffre vite en plusieurs millions de francs. Cette augmentation est donc certes importante mais reste relativement modeste, surtout en regard des rôles joués par le musée.

M. Rosselet-Christ (UDC) remarque que concernant la subvention du musée, son groupe a constaté, dans le budget à l'étude, qu'il est fait mention d'une subvention d'organisation privée à but non lucratif, donc de fr. 78'500.-, c'est-à-dire un écart de fr. 40'000.- par rapport au budget 2016. Toutefois, le budget 2017 présenté lors de la CGF fait état d'une subvention à hauteur de fr. 68'500.-, donc un écart de fr. 30'000.-. Il y a donc fr. 10'000.- de plus sur la position présentée dans le budget aux groupes, par rapport à celui présenté à la CGF. Son groupe souhaite des explications.

M. Mairy (cc) remercie le rapporteur UDC de lui rappeler cette erreur. Il était prévu d'indiquer en ouverture d'examen du budget que celui présenté en CGF avait effectivement une erreur de fr. 10'000.- à ce poste. Par contre l'augmentation de la subvention, lorsqu'elle a été discutée en CGF, portait bel et bien sur un montant de fr. 40'000.- et dans le rapport à l'appui du budget, lorsqu'il est fait mention de cette augmentation de subvention, c'est bien ce montant qui était présenté, c'est pour cela qu'il n'apparaissait pas nécessaire de faire un correctif.

31 3420 31400 – Entretien des terrains – Groupe PS ⇒ « *Ce poste est budgété à fr. 90'000.-. Tout comme l'année dernière et les précédentes, le dicastère des infrastructures n'a pu assurer qu'un entretien minimal des places de jeux avec ce montant. Malgré de multiples interventions de notre groupe et du POP, aucune mesure concrète n'a été prise depuis la fusion des communes.*

*À la lecture du nouveau plan de législature, nous avons découvert avec satisfaction la volonté du Conseil communal d'améliorer la qualité de ces parcs. Or, le montant permettant d'atteindre cet objectif n'ayant pas été augmenté, nous nous interrogeons donc sur la possible tenue de cet engagement, essentiel pour la cohésion et l'attractivité de la région pour les familles. »*

M. Faton (cc) confirme que ce poste n'a pas été augmenté. L'idée n'étant pas de mettre un chiffre de façon aléatoire mais bien de pouvoir chiffrer comme il l'a été prévu dans le cadre du programme de législature, en connaissance de cause, l'amélioration des places de jeux et des places pour les familles. La commission des travaux publics va se retrouver pour faire une analyse complète de l'ensemble de ces places de jeux et ensuite définir clairement quelle sera la volonté et qu'est-ce qu'on veut faire sur ces places. Il y a déjà fr. 90'000.- au budget, mais il faudra peut-être rajouter une certaine somme pour les refaire. Il aurait pu mettre fr. 500'000.-, ou fr. 800'000.-, il n'y a pas de chiffres bien précis, donc mieux vaut être précis, chiffrer correctement ce que l'on veut et ensuite le passer en toute transparence devant le Conseil général pour des décisions les plus démocratiques possibles. Il garantit que ce dossier ira de l'avant et que les crédits d'investissements nécessaires seront présentés afin de mettre à niveau ces différentes places de jeux s'il y a lieu d'être.

34 3410 – Centre sportif régional – Groupe PLR ⇒ « *Le groupe PLR demande au Conseil communal un commentaire concernant le Centre sportif régional.* »



M. Christian Mermet (cc) répond en ces termes : « *La difficulté d'analyse vient du fait que la logique de présentation dans le cadre de MCH2 change par rapport au précédent plan comptable.*

*Déjà, une nouveauté est que si nous examinons le budget sous sa forme par service, au CSR nous n'avons par exemple pas les charges de personnel qui sont aux RH, ainsi le chapitre CSR présente un bénéfice de fr. 294'000.-. Malheureusement ce n'est pas une révolution en 2017 et, si vous reprenez le CSR dans la classification fonctionnelle, nous avons bien des charges résiduelles pour fr. 2'140'000.-, avec notamment des charges de personnel de fr. 1'576'300.-.*

*Dans les éléments nouveaux, nous avons une réévaluation de la valeur au bilan et des amortissements, compensés par un prélèvement à la réserve liée au retraitement de fr. 191'600.-.*

*Toujours dans les éléments nouveaux, nous introduisons en 2017 le même système que celui que nous avons déjà introduit il y a deux ans pour la location des autres salles communales, lorsque des salles sont mises à disposition pour un prix réduit ou même gratuitement, cela apparaît désormais comme subvention à organisation privée à but non lucratif. Dans ce budget, c'est le compte 34 36 360 à hauteur de fr. 45'000.-.*

*Un autre élément est la gestion des repas. Dans le budget 2017, l'achat de repas apparaît dans les charges 34 31050, mais nous ne commandons que les repas qui sont déjà vendus, et les recettes sont sous le compte 43090 revenus d'exploitation. Cette activité de repas, en tenant compte du personnel engagé est désormais légèrement bénéficiaire.*

*Les coûts du CSR résultent en fait d'un différentiel entre les coûts de production des prestations, par exemple la piscine, et le prix auquel nous vendons nos prestations, le prix d'entrée. »*

55 5590 – Chômage – Groupe PS ⇨ « *Tout est à fr. 0.-. Comment est construit ce résultat ? Y a-t-il un lien avec l'évolution d'Ecoval ?* »

M. Mairy (cc) répond au groupe socialiste que ce résultat est construit assez facilement. Dès 2017, EcoVal disparaît de la structure communale, à la fois dans les charges et également dans les recettes qui étaient des subventions reçues de la part du canton et de la Confédération. C'est pour cela que l'entier de ce poste passe à fr. 0.-.

59 5930 36360 – Subventions aux organisations privées (action d'entraide à l'étranger) – **Amendement du groupe UDC** – Montant initial : fr. 22'000.- / Montant amendé : fr. 0.-.

Le président invite le dépositaire à le développer.

M. Rosselet-Christ (UDC) développe ces deux amendements en ces termes : « *Les nôtres avant les autres ! Telle est notre devise !*

*En ces temps d'incertitude budgétaire et de restrictions, force est de constater que tout le monde doit faire des concessions afin que s'en sorte notre commune. Lorsque la situation ne permet plus de donner à tous, nous devons retrouver un certain sens des priorités.*

*Si nous comparons la situation du budget 2017 à celle du budget 2016, nous constatons que la somme allouée aux excursions, voyages scolaires et camps de nos enfants est amputée de fr. 5'000.- alors que le montant alloué à l'action d'entraide à l'étranger est maintenu au même niveau...*

*Si les montants peuvent sembler négligeables sur un budget comme le nôtre, c'est avant tout une question de principe ; en refusant notre amendement, comment pourrez-vous justifier à la population de Val-de-Travers que leurs enfants – nos enfants – doivent se serrer la ceinture en ces temps difficiles mais que les organisations étrangères qui bénéficient de cette action d'entraide ne subiront aucunement les effets de ces restrictions budgétaires ?*

*Il est temps de revoir nos priorités et de penser aux nôtres avant de penser aux autres.*

*Dans l'intérêt des enfants de notre commune, nous vous demandons de soutenir nos deux amendements, et si dès lors l'amendement pour la suppression pure et simple de l'action de l'entraide à l'étranger devait être refusé, nous retirerions bien évidemment l'amendement pour l'augmentation de fr. 22'000.- des excursions, voyages scolaires et camps. »*

Le président passe ensuite la parole au Conseil communal.

M. Mairy (cc) indique que la question concerne à la fois le domaine scolaire et celui de la cohésion sociale. La ligne ayant trait à l'aide au développement, il répondra donc à cette proposition d'amendement.

Le Conseil communal propose de le refuser. Deux raisons à cela pour reprendre les éléments du rapporteur du groupe UDC. Le montant mis à disposition de la direction de l'école permet de mettre sur pieds des activités d'ordre divers, sorties culturelles, pédagogiques, qui répondent globalement aux attentes de la direction. L'action telle que présentée avec la façon dont est allouée l'aide au développement est aussi un élément intéressant pour les élèves, puisque pour le rappeler brièvement, les fr. 22'000.- font l'objet d'un vote de la part des élèves de 11<sup>ème</sup> année de l'école Jean-Jacques Rousseau qui ont le choix entre deux projets. Ils rencontrent les responsables de ces projets, leurs posent des questions et votent ; c'est toujours des moments intéressants.

L'an dernier, avant le vote des élèves, une ancienne élève, qui était alors apprentie employée de commerce au secrétariat de l'école, était venue parler aux élèves pour leur dire que, quand elle s'était trouvée à leur place, un ou deux ans auparavant, elle s'était dit au départ que cela allait être une matinée qui servait surtout à manquer les heures scolaires habituelles. Elle s'était rendu compte de l'importance d'avoir été confrontée à la réalité que vivent des enfants moins favorisés que les nôtres sous d'autres cieux que Val-de-Travers et de l'importance des projets qui pouvaient être menés et réalisés avec des moyens certes limités, puisqu'on parle là de fr. 22'000.-.

Le groupe UDC souhaite qu'on s'occupe « des nôtres avant des autres ». L'Exécutif se réjouit aussi de pouvoir entendre le groupe UDC défendre au Grand Conseil les intérêts de Val-de-Travers, défendre aussi nos intérêts dans le cadre de la péréquation puisque, comme cela a été relevé par d'autres groupes, Val-de-Travers passe aussi avant d'autres régions du canton puisque ce sont tout de même 5 millions de francs qui, chaque année, sont versés par les communes les plus favorisées de ce canton à une commune moins favorisée comme l'est Val-de-Travers. C'est aussi l'élément mis en avant auprès des élèves quand leur est présentée la démarche, leur expliquer pourquoi il semble important que Val-de-Travers alloue un montant de fr. 22'000.- à l'aide au développement. D'un côté il y a quelques communes neuchâteloises qui versent à Val-de-Travers, chaque année, 5 millions de francs et il est tout à fait possible, surtout dans le cadre d'une action pédagogique, d'allouer fr. 22'000.- à l'aide au développement, qui représentent, pour le rappeler, 0.03% de nos charges. C'est une démarche utile et bienvenue, surtout avec l'appui des élèves, d'apporter une petite goutte d'eau qui permet souvent de monter des beaux projets à des enfants moins favorisés que ceux de notre commune.

C'est pour cette raison que le Conseil communal invite l'Assemblée à refuser cette proposition.

M. Cimenti (PS) prend la parole en ces termes : « *En ce qui concerne l'amendement de l'UDC pour la suppression des subventions aux organisations privées, le groupe socialiste ne partage absolument pas cette vision, d'autant plus que cela représente une rengaine lourde et vide de sens que nous subissons désormais chaque fin d'année. Même si on perçoit une certaine évolution au niveau « stratégique », basé d'ailleurs sur un slogan exécration (« les nôtres avant les autres ») – en passant de la simple volonté de tracer simplement cette ligne du budget à l'idée de l'allouer à la jeunesse plutôt que de la voir partir à l'étranger – nous ne comprenons pas les arguments de l'UDC qui, hormis le manque d'humanisme, voire peut-être même un sentiment encore plus inavouable, semblent soutenir cette proposition. L'utilité civique et formative de cette superbe action et*

*l'engouement qu'elle provoque au niveau des élèves constituent des arguments essentiels qui ne méritent pas d'être entachés par d'autres considérations indignes et inappropriées.*

M. Jean-Paul Chédel (UDC) rappelle que lors de la dernière assemblée du Conseil d'établissement scolaire, Mme Brunner (cc) a indiqué qu'il manquait de l'argent pour les élèves des classes de 7<sup>ème</sup> Harmos, soit fr. 15'000.- pour les camps. Il était alors proposé qu'il faille, avec les enseignants, trouver des solutions pour récolter de l'argent ou le prix des camps par enfant serait doublé.

Si la commune a de la peine avec le budget, il suppose que les privés, les gens, les parents ont aussi de la peine avec les budgets, alors il ne voit pas ce qu'il y a de mal en demandant de mettre cet argent pour nos enfants.

M. Vaucher (POP) se souvient d'une phrase prononcée dans cet hémicycle : « on préfère donner fr. 22'000.- à l'humanitaire que sa voix au PLR ». Il remarque que cet avis a changé.

Il faut rassurer l'UDC, notre commune est, à sa connaissance, la plus généreuse au niveau des activités extrascolaires et c'est une bonne chose. Il y a une forte participation des jeunes aux nombreux camps et il y a une subvention importante pour les courses d'école ; il n'y a donc pas de péril en la demeure dans ce domaine.

Les comités scolaires fonctionnent au niveau des villages pour pouvoir gagner de l'argent qui permet, le cas échéant, de diminuer la part des parents de ce village aux camps. C'est pour cela qu'il y a des parents qui s'investissent pour vendre des gaufres, de la soupe aux pois, etc.

Cela dit, même sans cette subvention et cette aide bénévole, les prix pour les camps sont extrêmement faibles, grâce à une intervention communale importante pour soutenir les élèves. Le groupe UDC passe complètement à côté de l'importance de la réflexion qui se passe au niveau des élections des 11<sup>ème</sup>, sur ces projets humanitaires.

C'est normal, n'étant pas impliqué dans cette réflexion, le groupe UDC n'y voit pas d'intérêt. C'est notamment tout un apprentissage du vote.

Il conclut avec la phrase « Charité bien ordonnée commence par soi-même », qui aurait été plus adaptée.

Mme Brunner (cc) souhaite expliquer le système du financement des camps. Les camps des 9<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> Harmos sont depuis très longtemps financés à peu près moitié-moitié par les parents et par la commune. La partie parents du camp de ski est de fr. 210.-.

Historiquement, des classes de primaire qui partaient au camp de ski bénéficiaient de fonds par les commissions scolaires. Ces dernières ont été abolies lors de la mise en place des cercles scolaires et même un peu avant mais les coûts des camps des 7<sup>èmes</sup> Harmos sont restés plus bas. Ils sont de fr. 110.- pour les camps de ski et de fr. 90.- pour les camps de ski de fond, ce qui est vraiment très bas pour une semaine en Valais.

Néanmoins, les comités d'école ont continué de récolter des fonds pour financer le camp de primaire, qui est celui de 7<sup>ème</sup> Harmos, est composé 1/3 par le comité d'école, 1/3 par les parents et 1/3 par la commune.

Ces dernières années, certains comités d'école de petits villages ont un petit peu de peine à récolter ces fr. 150.- par élève, alors que des villages qui organisent une kermesse ou des choses plus importantes les récoltent sans difficulté.

Il y a aussi un peu de réserves de certains comités de village où les 7<sup>ème</sup> Harmos ne sont plus scolarisés chez eux, puisque maintenant ces derniers sont tous à Couvet et à Fleurier. Il est difficile d'expliquer aux parents qu'il faut venir faire des gaufres, vendre de la soupe, etc, pour que les fonds soient versés aux élèves qui sont déjà scolarisés à Fleurier ou Couvet.

Cela fait l'objet d'une réflexion depuis belle lurette, M. Von Laufen, qui se trouve au fond de la salle dans les rangs des spectateurs, en a déjà entendu parler quelques fois.

Actuellement, le Conseil d'établissement scolaire est en réflexion pour modifier ce système de financement pour que cela ne soit plus le comité d'école qui récolte des fonds mais par le biais d'une activité de cercle scolaire.

Le groupe UDC ne doit pas s'inquiéter, le montant de fr. 247'000.- versé au budget permettra d'organiser tous les camps des 7<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>, courses d'écoles et toutes les activités culturelles prévues.

M. Di Meo (PLR) indique que son groupe suivra les arguments du Conseil communal et refusera les deux amendements présentés par le groupe UDC.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique qu'au vu de l'engouement de l'ensemble des groupes de ne pas vouloir suivre une démarche, à la faveur pourtant des élèves de Val-de-Travers au profit de l'étranger, son groupe retirera ses amendement avec une certaine amertume mais reviendra à la charge l'année prochaine.

Puisque l'UDC retire ses amendements, le président passe au chapitre suivant.

Trafic (titre de la page 24) – Groupe PS ⇒ « *Il n'y a pas de chiffre relatif au compte « Trafic ». A quoi ce chapitre fait-il référence, peut-on avoir plus de détails ?* »

M. Fatton (cc) indique que ce compte est constitué des chapitres 61 (circulation routière), 62 (transports publics) et 63 (transports autres). On peut voir que ce chapitre, hors la partie routes communales, est grevé de plus de fr. 100'000.- au niveau des transports publics ; une augmentation cette année due à certaines décisions prises aux niveaux fédéral et cantonal.

61 6150 – Routes communales – Groupe PS ⇒ « *Peut-on avoir une présentation plus précise de ce compte ? A quoi correspondent ces montants importants et comment sont-ils gérés dans le temps ? Quelle part est destinée à la mobilité douce ?* »

M. Fatton (cc) rappelle que ces montants sont certes importants mais qu'ils ont peu varié d'une année à l'autre. Si l'on reprend la classification par services, il constate que l'entretien des routes a une diminution de fr. 130'000.-. Cette diminution provient du fait que l'année passée il y avait eu des grosses intempéries, des dégâts de routes. C'est pour cela que ce poste avait été augmenté. On est revenu à une prévision normale de fr. 480'000.- pour l'entretien des routes, sur l'année.

Dans le détail, tout d'abord fr. 51'300.- de plus au niveau du compte n° 30 « Charges en personnel », 2 postes importants, le rattrapage au niveau des salaires et l'assurance perte de gains.

Ensuite, sur le 31 « Charges biens et services », il y a une augmentation de fr. 55'400.-. Actuellement, les déchets de balayeuses et les déchets de routes de la voirie ne peuvent plus être amenés simplement à Buttenswil. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ils doivent être amenés à Teufthal, pour être traités de façon plus conséquente, notamment en raison de chlore et de quelques hydrocarbures qu'on peut retrouver dans ces déchets.

61 6150 31200 – Alimentation et élimination – Groupe Les Verts ⇒ « *Quelles sont les raisons de cette nouvelle ventilation des déchets (aussi pour le cimetière par exemple) et quels sont les impacts sur la taxe ?* »

M. Fatton (cc) indique que, jusqu'à ce jour, les déchets et les containers de cimetièrre étaient comptabilisés dans les déchets mais maintenant l'idée est de les ventiler et de les faire apparaître correctement dans les différentes rubriques.

Ensuite, il y a fr. 54'000.- d'augmentation de différents amortissements. Le Législatif a consenti, en 2015 et 2016, à différents crédits d'investissements du Conseil communal. Ces crédits ont désormais des effets financiers expliquant cette augmentation.

Concernant la mobilité douce, il n'y a pas de poste bien déterminé. Par contre la commune entretient la route de la Chaîne et la liaison douce entre Môtiers et Boveresse. Cette année, une grande partie de la sortie de Noiraigue, qui est une route d'intérêt national, a été refaite. Le Conseil communal espère que d'ici 2017, dans le cadre de Mobilité 2030, on arrivera à désenchevêtrer les tâches entre le canton et l'Etat, pour que le canton prenne ses responsabilités, principalement les pistes cyclables du long de l'Areuse.

Ce dossier tient à cœur au Conseil communal et au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture, qui s'occupe de cette partie. Il va y travailler fortement, ainsi que lui-même pour ce qui concerne les routes.

L'entretien pour la mobilité douce concerne aussi tout ce qui est marquage. Il en a été rajouté mais il est vrai qu'il n'y a pas de poste bien précis qui parle de mobilité douce.

Typiquement, le projet de la traversée de Travers prévoit aussi de la mobilité douce qu'il faudra entretenir et marquer.

61 6150 31410 Entretien des routes – Groupe Les Verts ⇒ « *Le poste augmente de fr. 30'000.- alors qu'un crédit d'investissement est prévu à hauteur de 1 million de francs en 2017. Des travaux particuliers sont-ils prévus ? (correspond au crédit-cadre pour rénovation des ponts ?)* »

M. Fatton (cc) vient d'expliquer l'augmentation de ce poste : principalement pour les déchets de routes.

Pour ce qui est du crédit d'un million, il n'a pas encore passé dans le cadre du Conseil communal, c'est une réflexion qui est menée pour voir s'il est possible d'amener un crédit-cadre sur une période de 6 ans, pour pouvoir non pas améliorer nos routes mais juste les stabiliser sans qu'elles se dégradent. C'est du patrimoine qui vaut quelque chose au niveau du bilan et le jour où elles seront complètement dégradées, en raison du déficit d'entretien, cela coûtera beaucoup plus cher.

L'analyse est en cours. Normalement, au début de l'année 2017, un crédit devrait être présenté au Conseil général, mais bien entendu, avec le budget qui sera voté ce soir, il faudra donner des priorités à l'ensemble de nos crédits.

61 6150 31410 – Entretien des routes / voies de communication – Groupe POP ⇒ « *La classification par service fait apparaître une somme budgétée de fr. 110'000.-.*

*En cas de peu de neige, est-ce que la commune assurera la totalité du déneigement, économisant ainsi la somme de fr. 110'000.- ? Ou est-ce que cette somme est un forfait qui sera payé à des tiers quelles que soient les conditions d'enneigement ? »*

M. Fatton (cc) répond en ces termes : « *Les fr. 110'000.- portés au budget correspondent à un hiver normal, pour les mandats à des tiers pour le déneigement des routes communales, principalement sur les montagnes, soit plus de 90 km.*

*En 2009, lors de la création de la commune, le service de voirie a supprimé plusieurs mandats qui étaient confiés à des privés (notamment pour les villages de Buttes et Boveresse) et absorbé ces secteurs dans sa tournée. A l'heure actuelle, nous comptons une quinzaine de mandats, de plus ou moins grande importance.*

*Si la neige ne tombe pas, un montant forfaitaire de fr. 29'150.- sera tout de même dépensé. Sur les 15 contrats en vigueur, certains prévoient en effet un dédommagement fixe pour toute la saison, sans tenir compte du nombre d'heures effectuées. Les contrats importants prévoient quant à eux le versement d'un forfait pour les premières heures de travail et ensuite un coût horaire de fr. 150.- en moyenne, personnel et véhicule compris.*

*Enfin, la neige tombant partout en même temps, la commune ne peut pas assurer elle-même le déneigement des tronçons concernés par ces mandats, ceci pour des raisons d'effectif et de véhicules. »*

63 6330 36350 – Subventions aux entreprises privées – Groupe Les Verts ⇒ « *Cela nous semble curieux de considérer le TBRC comme une entreprise de transport. »*

M. Mairy (cc) indique que cela semble également curieux au Conseil communal, mais il n'a pas le choix. Le MCH2 impose une nomenclature particulièrement stricte et une entreprise qui fournit des remontées mécaniques est une entreprise de transport, même si en l'occurrence les remontées sont avant tout d'ordre touristique.

## 85 - Sylviculture

M. Rosselet-Christ (UDC) fait la remarque suivante : « *Nous déplorons une fois encore le fait que la commune continue de maintenir un service dont toutes les autres communes se sont défaites, un service désuet qui nous coûte de l'argent (après un rapide calcul, le service de la sylviculture coûte plus ou moins fr. 64'000.- aux contribuables de notre commune). A défaut de le supprimer, ne serait-il pas pertinent d'autonomiser ce service afin d'en garantir sa pérennité sans altérer nos finances ? »*

M. Mairy (cc) indique que, sur le principe et pour ne pas rouvrir ici de façon impromptue le débat sur la nécessité ou non d'une équipe forestière communale, pour les comptes 2015, en comparant la situation des deux principaux propriétaires communaux forestiers du Val-de-Travers que sont Val-de-Travers et Les Verrières, l'un des deux a bouclé sur des comptes bénéficiaires et c'est celui qui dispose d'une équipe communale. Les Verrières, qui ont externalisé l'entier de leurs coupes à des entreprises privées ont dû, malheureusement en 2015, faire face à des coupes qui leur sont restées sur les bras et boucler l'exercice dans le rouge. A contrario, Val-de-Travers a pu boucler cet exercice dans le noir. Cela étant dit, le marché du bois reste un marché relativement difficile, avec des prix du bois très bas, qui sont tirés vers le bas encore avec la cherté du franc et la concurrence internationale. La question d'une équipe communale a déjà occupé le Conseil communal. C'est aussi un des éléments auxquels il reviendra lorsqu'on passera en revue l'entier de la structure communale mais pour l'instant en tout cas, il estime que disposer d'une équipe qui consacre la moitié de son temps à des travaux d'exploitation, l'autre moitié à des travaux d'intérêt public pour le bien de la collectivité, le développement du tourisme également, reste pour l'Exécutif, à ce stade en tout cas, tout à fait opportun.

M. Rosselet-Christ (UDC) remercie notre grand argentier pour ses réponses. Il souhaite rebondir sur ce qui a été évoqué au niveau de la conjoncture du marché du bois. Ce dernier ne se porte pas très bien. Lorsque son groupe a procédé à l'examen du budget, il a jeté un œil à la classification par service, dans laquelle il a compris qu'une augmentation des recettes sur les ventes de bois étaient inscrites à hauteur d'environ fr. 96'000.-. Connaissant la conjoncture, cela paraît un peu optimiste...

M. Mairy (cc) estime au contraire être globalement dans la cible. L'élément important et qui contribue aussi au fait que les comptes forestiers restent globalement bons – pour une grande majorité des collectivités publiques propriétaires forestiers, les comptes sont dans le rouge depuis un certain nombre d'années – et qui permet à la commune jusqu'à présent, d'avoir toujours bouclé

ces comptes forestiers positifs, est l'existence et le développement du chauffage à distance à Couvet. Le bois énergie est celui qui se développe le plus et permet de compenser les pertes de revenus liés aux autres types de bois. Il permet aussi de valoriser des déchets de bois qui avant ne l'étaient pas. Ce n'est donc pas de l'optimisme mais plutôt une vision assez rationnelle des perspectives de développement offertes par le chauffage à distance, que le Législatif avait accepté lors de la dernière séance du Conseil général.

85 8506 31050 – Denrées alimentaires – Groupe Les Verts ⇒ « *Quelle raison cette nouvelle rubrique ? La participation-sponsoring de la BCN aux rencontres avec les entreprises est-elle modifiée ?* »

M. Mairy (cc) indique que ce compte parle des événements organisés par la commune à l'intention du monde touristique, principalement le cocktail des entreprises, les 7 à 9 de l'économie et désormais, même si cela est couvert par des recettes qui seront intégrées à l'exercice 2017 mais qui n'ont pas pu l'être au budget, l'opération « pain des horlogers », en partenariat avec les boulangeries de la commune et les marques horlogères. Sur le budget 2016, la ligne sous celle des denrées alimentaires et prestations de services de tiers était d'un montant plus important que celle qui est portée au budget 2017. C'est simplement qu'avec le MCH2 toujours, pour 2017 il a fallu revoir d'une manière un peu plus précise ces événements en distinguant davantage ce qui relève du cocktail des entreprises lui-même, avec de l'achat de nourriture, de boissons et service traiteur que du reste des actions liées à la promotion économique.

Quant au soutien de la BCN, il reste du même montant que celui sur lequel la commune peut compter depuis maintenant plusieurs années.

91 9100 40050 – Impôts sur le revenu des travailleurs frontaliers – Groupe Les Verts ⇒ « *Est-ce pertinent de maintenir le montant budgété en 2016, alors que le contexte économique est défavorable, avec des places de travail en diminution, que tous les voyants sont en rouge et qu'ils devraient logiquement impacter aussi ce poste ?* »

M. Mairy (cc) remarque qu'il est rare de reprocher au Conseil communal de pêcher par optimisme dans l'établissement du budget et remercie le groupe des Verts de le faire.

Par rapport à l'évaluation de l'impôt sur les frontaliers, peut-être que l'évaluation en elle-même reste trop optimiste. Toutefois, l'inquiétude réside davantage dans la décision qui doit encore être prise par le Grand Conseil, à savoir maintenir ou non l'actuelle clé de répartition. C'est surtout par rapport à ce volet qu'il pourrait y avoir un changement entre le résultat lors du bouclage et le montant porté au budget.

Cette question de l'impôt sur les frontaliers dépend d'une décision cantonale. Le Grand Conseil a souhaité la lier à la réforme de la péréquation des charges. Cette réforme pourrait induire une modification de la réforme de péréquation des ressources ainsi qu'une modification de la clé de répartition de l'impôt sur les personnes morales. Cela fait donc passablement d'incertitudes mais qui, d'après les projections qu'avait faites le Conseil d'Etat, devraient nous permettre de compter plus ou moins sur un statu quo entre 2016 et 2017. C'est pour cela que, sans entrer trop loin dans les projections, ce même budget a été reporté. Il est possible qu'au final, il soit plus bas mais que d'autres montants liés à ces différents éléments cités soient plus élevés. C'est donc dans cette hypothèse globale du statu quo de ces dossiers que ce montant a été reporté. Il va de soi que si tous les autres éléments ne devaient pas bouger et que seul l'impôt sur les frontaliers devait être modifié, compte tenu du ralentissement économique, il est fort probable qu'il sera plus bas que jusqu'à présent.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président rappelle que l'excédent initial de charges est de fr. 2'615'900.- puis passe à l'examen de l'arrêté, dont il donne lecture, avec l'intégration des amendements :

« LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la Loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la Loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le Règlement sur les finances, du 7 décembre 2015 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 2 novembre 2015 ;

vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du 16 novembre 2015 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Art. 1** Au vu des amendements ci-dessus, est approuvé le budget de l'exercice 2017, qui comprend :

a) Le budget du compte de résultats, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. - 67'171'500
Revenus d'exploitation	Fr. 60'640'000
Résultat d'exploitation (déficit)	Fr. - 6'531'500
Résultat provenant des financements	Fr. + 775'100
Résultat extraordinaire	Fr. + 3'140'500
Total du compte de résultats (déficit)	Fr. - 2'615'900

b) Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses autorisées	Fr. 2'424'000
Crédits à solliciter	Fr. 7'460'000
Recettes	Fr. 0
Investissements totaux	Fr. 9'884'000

c) Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :

Dépenses autorisées	Fr. 100'000
Recettes	Fr. 0

**Art. 2** La limite de déficit du compte de résultat pour l'exercice 2017 est fixée à Fr. 2'637'300.

**Art. 3** Le montant maximal des investissements pris en compte pour l'exercice 2017 est fixé à Fr. 935'500.

**Art. 4** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Val-de-Travers, le 12 décembre 2016 ».

**Cet arrêté est approuvé par 31 oui contre 5 non et 4 abstentions.**

---

#### 4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

##### Structure de la direction JJR

Mme Chantal Brunner (cc) souhaite fait part d'une communication concernant la nouvelle structure de la direction du JJR.

La direction du cercle scolaire a connu plusieurs changements ces derniers mois, tout d'abord avec l'engagement de M. Romuald Babey en qualité de directeur à partir d'octobre 2015, puis l'engagement de M. David Hamel en qualité d'adjoint pour les années 7 à 11, ceci à compter de janvier 2016. Cette nouvelle équipe de direction est en place depuis quelques mois.



Le Conseil communal a poursuivi sa réflexion sur la structure de direction et a décidé d'adopter la même organisation que la plupart des autres cercles scolaires du canton, soit une direction adjointe par cycle, ceci à compter de la rentrée d'août 2017.

En regard des tâches à accomplir, du nombre d'élèves de notre cercle et des contraintes financières qui sont les nôtres, il a été décidé de créer 3 postes d'adjoints à temps partiel, soit des postes de 50 à 70% pour chacun des cycles. Ces postes sont au concours actuellement et les candidatures sont attendues jusqu'à la fin de la semaine.

Cet important changement a pour conséquence que l'ensemble des contrats de direction de l'école vont se terminer en juillet 2017. Ils ont été remis au concours à l'interne, avec la mention que tant le directeur et les adjoints en place ont manifesté leur intention de postuler à leur propre succession. L'Exécutif a dès lors signalé au corps enseignant que la procédure s'impose par le fait que les contrats en cours arrivent à leurs échéances et que la mise en poste de postes d'adjoints à temps partiel en lieu et place de postes à plein temps l'impose. Même si ce procédé peut paraître un peu cavalier, il ne doit toutefois pas être interprété comme un geste de défiance à l'égard des membres de la direction en place, avec lequel le Conseil communal veut poursuivre sa collaboration.

Le Conseil communal espère vivement que les enseignants ou enseignantes du cercle scolaire vont relever le défi de rejoindre la direction en place en déposant leur dossier de candidature pour les postes mis au concours et qu'il parviendra ces prochains mois à mettre en place une direction avec 4 membres dont 3 adjoints, le nombre total d'EPT restant par ailleurs identique à celui actuel.

---

## 5. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

---

## 6. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

---

## 7. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

### A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe POP **au sujet des jardins populaires** (déposée pour la séance du 14 novembre)

*« Le développement des jardins populaires connaît un renouveau partout en Suisse et nous nous en réjouissons. En effet, la pratique du jardinage, outre le fait de permettre de cultiver ses propres légumes, est saine pour le corps comme pour l'esprit.*

*Quelles sont les possibilités de développement de ce type de jardins dans nos divers villages ? Le Conseil communal est-il prêt à mener une enquête pour savoir si la mise à disposition de tels jardins correspond à un besoin ? »*

M. Mermet (cc) répond en ces termes : *« Actuellement, la commune de Val-de-Travers met à disposition des jardins communaux dans les villages de Fleurier, 36 parcelles au prix de location de fr. 30.- + fr. 50.- pour la consommation d'eau, et dans le village de Couvet, 6 parcelles au prix de fr. 30.-, sans distribution d'eau, en plus de divers jardins dans d'autres villages mais qui ne sont pas regroupés en tant que tels.*

*Nous avons actuellement deux types de jardins communaux. A Couvet, ce sont des surfaces mises à disposition sans infrastructures, ni eau courante, ni autorisation de faire des constructions.*

*A Fleurier, c'est assez différent, nous avons des jardins mais les constructions sont autorisées, dans un cadre défini et qui n'est pas respecté. Nous avons des problèmes d'évacuation des eaux, de multiples conflits entre voisins. Nous sommes plus en présence de résidences secondaires modestes que de sites de production écologique de légumes...*

*Le service de l'urbanisme a de temps à autre des demandes de location de jardin et tient une liste d'attente. Ces 8 dernières années, nous avons eu 4 demandes pour Couvet et 13 pour Fleurier. Ces listes ne sont pas très dynamiques car les jardins loués à ce jour ne sont pas souvent rendus à la commune pour permettre un tournus. Actuellement, nous invitons les personnes à s'adresser directement aux agriculteurs qui ont des parcelles en bordure des villages.*

*Il faut relever que les anciens locatifs possédaient de nombreux jardins potagers qui sont aujourd'hui souvent remplacés par des pelouses que les gérances doivent payer pour faire entretenir. Au niveau de l'urbanisme, il y aurait une volonté que ces pelouses redeviennent des jardins, ce qui serait peut-être un plus pour le milieu urbain de Val-de-Travers.*

*Actuellement, toutes nos parcelles communales non-construites sont attribuées à des agriculteurs et nous n'avons pas envisagé de résilier des baux. Si nous en résilions, il faudrait aussi prendre en charge les coûts résultant de cette opération.*

*Au-delà de la mise à disposition du terrain, la question va se poser de l'équipement. Devons-nous amener de l'eau ? A ce jour, le Conseil communal ne souhaite pas une extension d'une offre telle que celle présente à Fleurier.*

*L'idée de créer de nouveaux jardins est très à la mode et notamment dans les zones urbaines. A Val-de-Travers, des possibilités existent dans des cadres privés. La question est de savoir si nous voulons attribuer plus de ressources pour créer et suivre ces jardins.*

*Pour information, la ville de Lausanne, qui est citée en exemple pour sa politique en matière de jardins mis à disposition, en propose 550, ce qui, pour notre commune, revient à mettre 40 jardins à disposition. Nous sommes déjà au-delà de ce chiffre !*

*A ce stade, au vu du paysage urbain de Val-de-Travers, du nombre de jardins actuellement à disposition et des possibilités existantes pour des accords privés mais aussi pour freiner la tendance à transformer les jardins potagers en pelouses, nous souhaitons maintenir ces jardins en milieu urbain et éviter une externalisation de cette activité.*

*Le Conseil communal ne souhaite pas créer un appel d'air en lançant une enquête. Par contre, il sera attentif à valoriser les surfaces existantes qui ne sont pas utilisées aujourd'hui. »*

M. Vaucher (POP) se déclare satisfait de cette réponse, plus particulièrement de la proposition de revaloriser les pelouses en jardins potagers.

## **2. Interpellation du groupe des Verts au sujet des commissions consultatives nommées par le Conseil communal.**

*« Avec la nouvelle législature, les commissions consultatives dépendantes du Conseil communal ont été récemment constituées. A l'entendre, entre affinités de travail, représentativité ou demandes formelles des partis, compétences souhaitées et non, ou encore conflits d'intérêt, nous avons le sentiment que les critères de constitution de ces commissions varient d'un dicastère à l'autre. Bien que ces commissions n'aient finalement qu'un rôle consultatif, il n'en demeure pas moins que nous estimons qu'une certaine transparence est essentielle, notamment vis-à-vis de la population. La liste de ces commissions étant disponible sur le site internet de la commune et à l'occasion publiée dans le Courrier, il n'est pas rare qu'un commissaire soit approché par un citoyen afin qu'il relaye certaines thématiques ou préoccupations. Sous cet angle, il nous apparaît que l'un des objectifs de ces commissions est aussi d'offrir un espace de discussion intermédiaire avant celui du Conseil général. Eu égard à ces différents éléments, nous aimerions savoir :*

- ✓ S'il existe des critères généraux dans le choix des membres d'une commission, inter-dicastères et si oui lesquels sont-ils ?*
- ✓ Si tous les partis sont systématiquement consultés, lorsqu'une commission est nommée ou nouvellement constituée afin d'identifier des membres motivés et/ou compétents?*
- ✓ Si le principe de représentativité des partis est également appliqué ?*
- ✓ Quelle est la procédure usuelle pour le remplacement d'un membre démissionnaire d'une commission nommée par l'Exécutif ?*
- ✓ Comment sont réglés les conflits d'intérêt ?*

- ✓ *Quelles sont les démarches entreprises lorsqu'un commissionnaire est régulièrement absent ou qu'il ne respecte pas son devoir de réserve ? »*

M. Fatton (cc) répond en ces termes : « *Les commissions consultatives nommées par le Conseil communal n'ont pas toutes la même structure. Si certaines sont composées de conseillers généraux (CATA, CBAT, CCRAP, CCSPC, CTP et CUEDD) d'autres sont des commissions techniques qui demandent des compétences spécifiques (CQA, CBIBLIO, CPBA et CPFSP). Elles sont composées majoritairement de personnes du terrain, externes aux partis. Etant donné ces spécificités, il n'existe pas de critères généraux dans le choix des membres des commissions. Toutefois, nous tenons à garantir une répartition équitable gauche-droite, selon les résultats des urnes, lorsque la commission est composée de membres du Conseil général. En plus de leur compétence et de leur expérience, une représentation villageoise peut être un critère qui entre en ligne de compte dans la recherche de membres des commissions techniques (la CPBA notamment).*

*Les trois grands partis sont systématiquement consultés lorsqu'une commission est nommée ou nouvellement constituée, sauf, bien entendu, s'il s'agit d'une commission technique. Le Conseil communal considère qu'il revient à la gauche apparentée de s'entendre sur ses représentants. Ainsi Le POP et Les Verts ne sont pas sollicités, l'information devant transiter par le PSVT.*

*Dans les cas de remplacement d'un membre, afin de garder la même proportionnalité, nous contactons le parti dont est issu le membre démissionnaire.*

*En ce qui concerne les conflits d'intérêts, même s'ils sont rares dans certaines commissions (CBIBLIO, CCRAP...), la procédure est la même pour tous et réglée par l'article 2.2 du Règlement général : « aucun membre ne peut gérer un dossier dans lequel il aurait un intérêt ou qui concernerait une personne parente ou alliées jusqu'au 3<sup>e</sup> degré. Si le membre ne le fait pas de lui-même, la commission lui demande de se récuser. »*

*Jusqu'à présent, les commissaires ont toujours été assidus et jamais, à notre connaissance, le devoir de réserve n'a été violé. Par analogie à l'article 3.11 du Règlement général, on peut imaginer qu'un membre absent à trois séances consécutives se verrait invité par lettre à mettre plus d'assiduité dans l'exercice de son mandat ou à présenter sa démission. Le non-respect du secret de fonction serait vraisemblablement un motif d'exclusion de la commission.*

Mme Vaucher (Les Verts) est satisfaite de la réponse donnée.

### **3. Interpellation du groupe des Verts au sujet de l'aménagement des ronds-points de l'Écu d'Or et du Pont-des-Chèvres.**

*« Les travaux de réfection de la H10 étant terminés, nous disposons désormais de deux ronds-points flambant neufs. Souvent, ces giratoires peuvent constituer une excellente carte de visite. En lien avec le plan directeur touristique que nous venons d'adopter, nous nous demandons si cette piste a été envisagée pour l'aménagement de ces ouvrages. Nous pensons par exemple à une démarche participative sur l'une ou l'autre thématique comme le Creux-du-Van ou l'absinthe et qui pourrait au final se révéler être une belle opportunité, à moindre frais. »*

M. Fatton (cc) indique que généralement, les services cantonaux créent les ronds-points sur les routes cantonales et c'est ensuite à la collectivité qu'ils traversent de les entretenir.

Ces ronds-points ont évolué au niveau de leur diamètre. En effet, il était prévu des diamètres beaucoup plus importants et, suite à différents calculs, le Service des ponts et chaussées s'est rendu compte que tous les véhicules ne pourraient pas transiter par ces giratoires. Une partie est franchissable mais une deuxième partie en chaille doit aussi l'être. Il reste donc très peu de travaux pour équiper nos deux giratoires.

Pour ce qui est du giratoire du Pont-des-Chèvres, les travaux publics ont déjà entrepris de l'équiper et cela sera terminé au printemps par une réalisation relativement simple ; des motifs en relation

avec le nom du Pont-des-Chèvres qui pourront être remplacés ou supprimés en cas de besoin ou si cela ne fait pas l'unanimité.

Concernant le rond-point de l'Ecu d'Or, comme annoncé dans le crédit d'investissement demandé au Conseil général cette année, une somme de fr. 30'000.- est allouée pour équiper la partie centrale de ce giratoire. L'idée du Conseil communal est d'impliquer la commission des travaux publics, la commission d'urbanisme et éventuellement la commission des arts afin de trouver un aménagement adapté, qui permette d'avoir une porte d'entrée agréable, représentant notre région.

Mme Vaucher (Les Verts) souhaite savoir, concernant l'Ecu d'Or et étant donné que trois commissions vont y travailler et que le cahier des charges n'est visiblement pas rédigé, si la proposition d'aller sur une carte de visite pouvant refléter soit le Creux du Van soit l'absinthe est quelque chose qui est exclu de la part du Conseil communal ou pourrait être envisageable.

M. Fatton (cc) indique que toutes les propositions sont les bienvenues. Il faudra également voir, dans le cadre de l'intérêt général, comment pourront être traités ces différentes systématiques et voir si un consensus peut être trouvé pour l'ensemble des sensibilités régionales. Certaines personnes ne veulent pas de connotation d'absinthe sur nos routes par exemple.

Tout cela sera discuté dans le cadre de ces commissions afin de prendre les meilleures décisions.

#### **4. Interpellation du groupe des Verts au sujet des illuminations de Noël.**

*« En cette période de l'Avent, plusieurs remarques nous sont parvenues sur les illuminations de Noël un peu éparses dans certains villages. Sans raviver de mauvais souvenirs (pour rappel, leur suppression avaient provoqué un tollé il y a quelques années), il nous semblait qu'il était toutefois question de les remplacer progressivement dans les différents villages de notre commune avec des éclairages contemporains et à faible consommation. Dans un souci de sobriété énergétique et d'une égalité de pratique dans l'ensemble des villages, nous nous interrogeons néanmoins sur les investissements réalisés dans ce domaine depuis 2010, de leur efficacité et du potentiel encore existant. Merci d'éclairer notre lanterne. »*

M. Fatton (cc) répond en ces termes : *« Pour rappel, en 2010, des nouveaux éclairages LED ont été installés sur les sapins de Noël des villages, ceci afin d'harmoniser la pratique et de diminuer l'impact énergétique sur l'environnement. Toutes les anciennes décorations gourmandes en énergie ont été ainsi supprimées. Le coût par sapin a ainsi passé de fr. 8.40 à fr. 0.50 par nuit.*

*Suite au lancement d'une pétition, une commission pour les illuminations de Noël avait été créée début 2011 et un montant de fr. 40'000.- a été investi pour l'acquisition de 33 motifs LED (9 à Fleurier et Couvet, 3 à Travers et Noiraigue, 2 à Saint-Sulpice, Buttes, Môtiers et les Bayards et 1 à Boveresse)*

*Le gain énergétique réalisé est de 40'000 watts environ sur la période d'illumination, pour les sapins et les illuminations. »*

Mme Vaucher (Les Verts) est satisfaite de cette réponse.

## **B) QUESTIONS**

### **1. Question du groupe socialiste concernant les horaires d'ouverture des guichets de gare.**

*« Nous avons appris que, profitant de l'introduction du nouvel horaire des transports publics, un changement important allait être pratiqué sur les heures d'ouverture des guichets, en gare de Fleurier notamment.*

✓ *Quelle est la position du Conseil communal à ce propos et peut-il nous en dire davantage ?*

- ✓ *Si le nouvel horaire d'ouverture va à l'encontre de la volonté communale et cantonale de développer le tourisme dans notre région, le Conseil communal prévoit-il de faire pression sur l'entreprise afin qu'elle reconsidère cette décision ? »*

M. Mermet (cc) répond en ces termes : « *Nous n'avons pas été informés à l'avance de cette modification, malgré le fait qu'il y ait la commission régionale des transports, qui réunit les compagnies de transports et qui, normalement, est le lieu de dialogue par rapport à l'évolution de ces éléments.*

*Cela nous pose un problème pour l'accueil et la présence à la gare, notamment aux heures de pointe, à mettre en rapport avec les difficultés que nous avons eues avec la suppression des contrôleurs.*

*Nous sommes aussi inquiets quant à l'offre touristique le week-end, avec ses différents volets : conseil, vente, vélo... et passer d'une ouverture de 6h00 à 24h00 à fermer totalement le week-end, même si nous pouvons entendre que TransN veille à limiter ses coûts, est une démarche qui nous paraît trop importante.*

*Nous avons rencontré des responsables de TransN vendredi matin et le Conseil communal doit se positionner mercredi prochain.*

*A ce stade, le Conseil communal est assez inquiet et cela ne nous paraît pas être très en phase avec ce que nous voulons développer par rapport à l'accueil et au tourisme à Val-de-Travers. »*

---

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie tous les élus, Exécutif et Législatif, ainsi que le personnel communal pour son travail tout au long de l'année. Il souhaite également bon vent à notre Conseillère communal démissionnaire. Il remercie également le public de s'être déplacé, ainsi que la presse. Il invite les personnes présentes à participer à la verrée organisée au Foyer. Il souhaite à toutes et tous une excellente soirée et de bonnes fêtes de fin d'année.

Il lève la séance à 21h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Pierre-Alain Wyss

François Oppliger

**Postulat en suspens :**

- ✓ PLR : « Diminution du coefficient fiscal », acceptée par le CG lors de sa séance du 27 mai 2016